

Rapport annuel des activités 2024-2025

Agence forestière de la Montérégie



Assemblée générale annuelle– 13 juin 2025

Table des matières

<i>Table des matières</i>	<i>iii</i>
<i>Liste des tableaux</i>	<i>iv</i>
<i>Liste des figures</i>	<i>v</i>
<i>Liste des annexes</i>	<i>vi</i>
<i>Mot du président</i>	<i>7</i>
<i>Présentation de l'Agence</i>	<i>8</i>
Mise en place et statut	8
Historique de l'Agence	8
Territoire de l'Agence	9
Mandats de l'Agence	10
Structure de l'Agence	11
Membres	11
Administrateurs	12
Personnel	14
Contributions des partenaires au fonctionnement de l'Agence	15
Contributions financières	15
Contributions en services	16
<i>Activités réalisées par l'Agence</i>	<i>17</i>
Séances du conseil d'administration	17
Programmes d'aide financière administrés par l'Agence	19
Présentation des programmes d'aide	19
Bilan de l'aide financière versée en 2024-2025	19
Clientèle desservie par les programmes d'aide financière du MRNF en 2024-2025	21
Évolution de la mécanisation et taille des chantiers de travaux sylvicoles.	23
Conseillers forestiers accrédités en 2024-2025	25
Évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2024-2025	26
Méthode d'évaluation de la performance des conseillers forestiers	26
Résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers	27
Recommandations pour l'amélioration de la performance des conseillers forestiers	28
Stratégies régionales de production et de mobilisation des bois	29
Stratégie régionale de mobilisation des bois	29
Stratégie régionale de production de bois	29
Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées du territoire	31



Suivi de la mise en œuvre du PPMV _____	31
Concertation régionale _____	33
Participation à des exercices de concertation régionale _____	33
Démarches de concertation initiées par l'Agence _____	34
Entente sectorielle sur la forêt montréalaise _____	34
Transfert de connaissances _____	36
Activités organisées par l'AFM _____	36
Formations organisées par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec _____	36
Les Nouvelles forestières – Montérégie _____	38
Site web et Facebook de l'Agence _____	38
Autres projets de l'Agence _____	39
Projet des PAF bonifiés _____	39
Projet de Protection d'habitats fauniques (FFQ) _____	39
Projet de stratégie régionale sur les espèces exotiques envahissantes _____	40
Projet d'adaptation des forêts aux changements climatiques _____	40
Planification des activités de l'Agence pour 2025-2026 _____	41
Orientations de l'Agence pour 2025-2026 _____	41
Budget prévisionnel de l'Agence pour 2025-2026 _____	42
ANNEXES _____	43

Liste des tableaux

Tableau 1. Composition du conseil d'administration de l'Agence en 2024-2025.	13
Tableau 2. Contributions financières des partenaires au fonctionnement de l'Agence en 2024-2025.	15
Tableau 3. Contributions en services des partenaires de l'Agence au cours de 2024-2025.	16
Tableau 4. Présences des administrateurs aux séances du conseil d'administration de l'Agence en 2024-2025.	18
Tableau 5. Bilan de l'aide financière versée en 2024-2025 dans le cadre de chacun des programmes d'aide, présenté par groupe de traitements sylvicoles.	20
Tableau 6. Bilan de l'aide financière versée en 2024-2025 dans le cadre des programmes d'aide, présentée par groupe de traitements sylvicoles et par MRC.	20
Tableau 7. Nombre de producteurs forestiers enregistrés et desservis par MRC et montants investis dans le cadre des programmes d'aide financière dans chacune d'entre elles en 2024-2025.	22
Tableau 8. Évolution du nombre de statuts de producteurs forestiers entre 2010-2011 et 2024-2025.	22
Tableau 9. Montants d'aide, par conseiller forestier, versés pour des travaux sylvicoles réalisés en 2024-2025.	25



Tableau 10. Critères de performance et pondération utilisés en 2024-2025 pour préparer le bulletin des conseillers forestiers.....	27
Tableau 11. Évaluation de la performance des conseillers accrédités par l’Agence en 2024-2025.....	28
Tableau 12. Bilan des actions réalisées en Montérégie pour faire face aux enjeux identifiés dans la politique nationale de production de bois.....	30
Tableau 13. Projet ou actions de l’Agence en 2024-2025 en lien avec les priorités et orientations issues du dernier Plan de protection et de mise en valeur de son territoire (PPMV).	32
Tableau 14. Tables de concertation, comités et conseils d’administration d’organismes régionaux auxquels a participé l’AFM en 2024-2025.	33
Tableau 15. Liste des projets et promoteurs des projets financés dans le cadre de la deuxième mouture de l’Entente sectorielle sur les forêts de la Montérégie.	35
Tableau 16. Activités de transfert de connaissances organisées par l’Agence au cours de 2024-2025.	36
Tableau 17. Conférences présentées par des membres de l’équipe de l’Agence au cours de 2024-2025.....	36
Tableau 18. Formations financées par l’Agence et organisées en Montérégie par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.	37
Tableau 19. Budget prévisionnel de l’Agence pour l’année 2025-2026.....	42

Liste des figures

Figure 1. Carte du territoire de l’Agence forestière de la Montérégie illustrant les limites des MRC qu’il comprend.	9
Figure 2. Provenance des revenus de l’Agence en 2024-2025.....	16
Figure 3a) Montant moyen par producteur forestier desservi sur le territoire, versé annuellement en provenance des programmes d’aide. Figure 3b) Nombre de producteurs forestiers desservis annuellement par les programmes d’aide, sur le territoire	21
Figure 4. Pourcentages annuels des superficies forestières traitées de façon mécanisée parmi les travaux forestiers commerciaux financés entre 2016-2017 et 2024-2025.....	23
Figure 5. Superficies des différents types de travaux forestiers commerciaux financés (ha) en fonction du type d’abattage (avec % d’abattage mécanisé)	24
Figure 6. Nombre de chantiers de travaux forestiers commerciaux par classe de taille de chantiers et par type d’opération, sur le territoire de l’Agence.	24
Figure 7. Cibles de volumes de bois à mettre en marché en provenance du territoire de l’Agence forestière de la Montérégie.	29
Figure 8. Page de la revue l’Arbre PLUS du SPFSQ annonçant ses formations de l’automne 2024 en Montérégie.	37



Liste des annexes

Annexe 1. Liste des membres de l'Agence au 31 mars 2025.....	44
Annexe 2. Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence en 2024-2025.	45
Annexe 3. Aide financière consentie aux producteurs forestiers en 2024-2025, par catégorie de traitement sylvicole et par programme.....	46
Annexe 4. Liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2024-2025.	47
Annexe 5. Bilan du plan d'action de l'Agence pour l'année 2024-2025.	48



Mot du président

Mesdames,

Messieurs,

Chers membres de l'Agence et partenaires de la forêt privée,

J'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre 29^e assemblée générale annuelle. Cet événement est l'occasion pour nous de vous présenter nos réalisations et les faits saillants de l'année qui se termine.

Dans le cadre des programmes de soutien aux propriétaires, c'est près de 1,45 million de dollars qui ont été investis, principalement dans le cadre de travaux de récolte, et qui ont généré cette année des contributions record de l'industrie forestière au fond dédié à l'aménagement forestier. En effet, c'est près de 120 000 \$ de contribution de l'industrie forestière qui a été versée cette année. Du jamais vu depuis près de 20 ans. C'est donc plus de 900 hectares de forêt qui ont été aménagés et où la récolte de bois a été réalisée. Je profite de l'occasion pour remercier les propriétaires d'avoir fait le choix d'intervenir dans leur forêt, accompagnés de nos conseillers forestiers.

L'année a aussi été marquée par la poursuite du financement accordé par Environnement et Changement climatiques Canada pour la réalisation de plans d'aménagement forestier bonifiés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent. Quatre agences sont toujours impliquées dans ce projet qui se termine en mars 2026. Une nouvelle enveloppe provenant de la Fondation de la Faune s'est ajoutée au cours de l'année pour les espèces fauniques en péril à la suite de l'acceptation du projet de l'Agence. Je tiens aussi à souligner, pour la deuxième année, l'implication financière de quatre MRC de notre territoire dans ce projet qui permet l'ajout de plans d'aménagement forestier bonifiés supplémentaires sur leur territoire. Il ne faut pas oublier la poursuite de l'entente sectorielle, dont l'Agence assure la coordination, qui a permis cette année d'accompagner les promoteurs et d'amorcer une première campagne de sensibilisation des propriétaires forestiers à l'aménagement. Cette campagne est possible grâce au financement de l'entente, mais aussi grâce à la collaboration de l'ensemble des partenaires et intervenants forestiers de notre milieu.

En conclusion, je désire remercier les partenaires forestiers de l'Agence, notamment les conseillers forestiers, par qui les programmes sont livrés, ainsi que les administrateurs et le personnel de l'Agence. J'aimerais souligner le départ à la retraite d'un de nos conseillers forestiers. Il s'agit de M. René Dulude, ingénieur forestier qui a accompagné au cours des trente dernières années des propriétaires forestiers de la région ouest de la Montérégie. Je le remercie chaleureusement pour son dévouement au développement de la forêt privée de cette région.

Bonne lecture !

Richard Godère, président



Présentation de l'Agence

Mise en place et statut

l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) est une personne morale à but non lucratif mise en place en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. F-4.1).

L'organisme est composé de quatre partenaires, soit des représentants régionaux 1) du gouvernement du Québec, 2) du milieu municipal, 3) des producteurs forestiers, et 4) de l'industrie du bois.

Son fonctionnement est régi par les dispositions des articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables de la loi particulière la constituant, et du règlement intérieur de l'Agence.

Historique de l'Agence

En mai 1995, avait lieu à Québec le Sommet sur la forêt privée où étaient réunis les principaux acteurs du milieu forestier. Avant la tenue du Sommet, la mise en valeur de la forêt privée était principalement l'affaire de deux partenaires, celle de l'État et des propriétaires de lots boisés. Afin de maintenir et d'assurer le plein développement de la forêt privée, une nouvelle façon de faire était nécessaire. La mise en place d'un nouveau partenariat impliquant le gouvernement du Québec et les propriétaires de boisés, mais aussi l'industrie du bois et le milieu municipal, était l'enjeu majeur du Sommet.

Durant cette rencontre, les partenaires du milieu forestier ont convenu de mettre en place un nouveau régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée et de créer les agences régionales de mise en valeur. Au cours de l'année qui a suivi, dix-sept agences régionales de mise en valeur ont été instaurées.

Celle du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) a pour sa part été agréée par le ministre des Ressources naturelles le 22 octobre 1996. Cette reconnaissance officielle de l'AFM a été le résultat d'un important effort de concertation de la part des partenaires forestiers du territoire régional de l'époque.





Territoire de l'Agence

Le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie est celui de la région administrative de la Montérégie telle qu'il était avant que les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska en soient retirées pour les joindre à l'Estrie, en 2021. Ce territoire s'étend sur plus de 11 700 km² dont les 98 % sont du domaine privé.

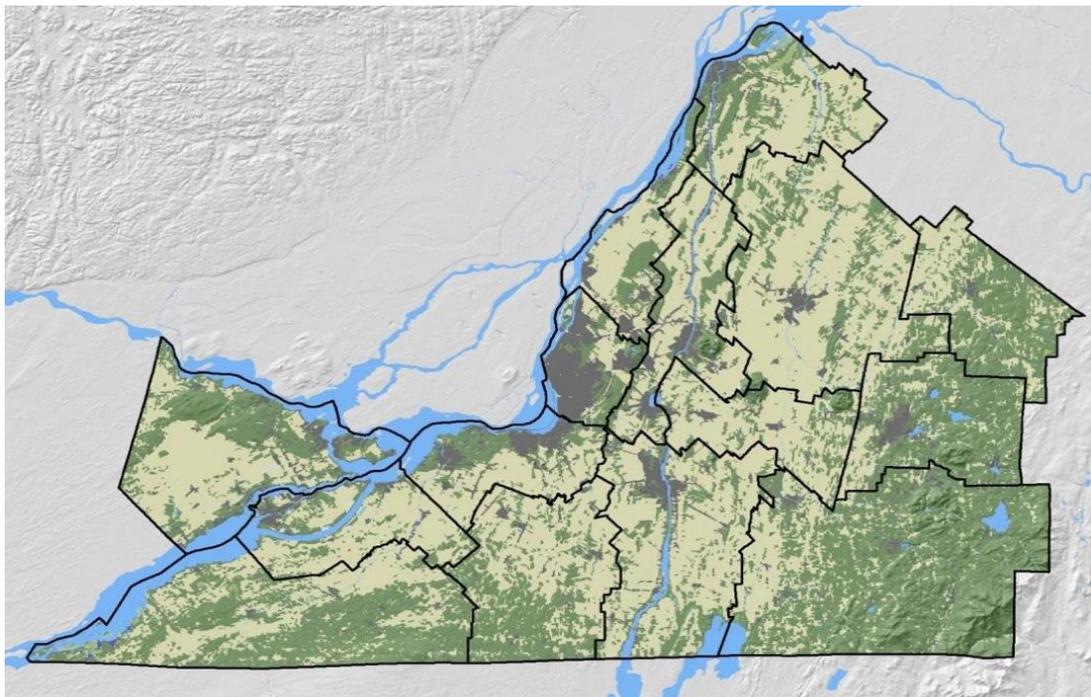


Figure 1. Carte du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie illustrant les limites des MRC qu'il comprend.

Ce territoire abrite une population de 1,5 million d'habitants. Elle est composée de 177 municipalités, qui sont regroupées en 14 municipalités régionales de comté (MRC) en plus d'une agglomération urbaine.

Bien qu'il soit connu pour être essentiellement agricole et urbain, la forêt occupe près du tiers de la superficie du territoire. On estimait en 2012 le nombre de propriétaires de boisés de plus de quatre hectares à plus de 10 500. De ce nombre, 1 230 sont reconnus comme producteurs forestiers, soit un peu plus de 12 % d'entre eux. Environ 43 940 hectares de forêt font l'objet d'un plan d'aménagement forestier en vigueur, ce qui correspond à un peu moins de 13 % de la superficie forestière du territoire de l'Agence.



Mandats de l'Agence

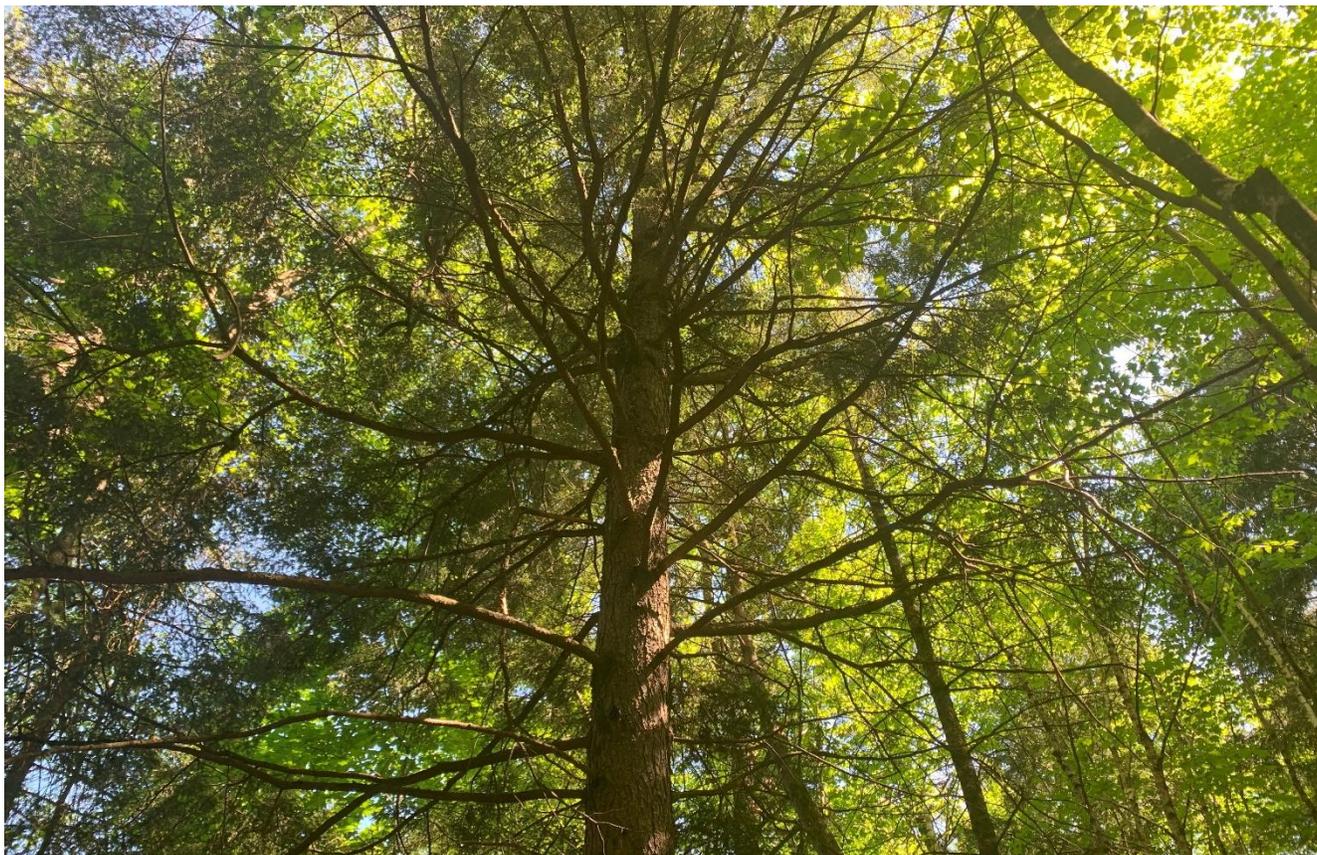
L'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire. Elle le fait en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur du territoire ;
- le soutien financier et technique pour la protection ou la mise en valeur de ses forêts.

Elle peut se servir de différents moyens pour réaliser ses mandats, dont :

- la distribution de mandats à différents organismes ;
- la mise en place d'incitatifs ;
- la diffusion d'information auprès des propriétaires forestiers et du public sur les programmes d'aide offerts ;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses objets ;
- la constitution et l'administration de fonds ;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités ;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses objets.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.





Structure de l'Agence

Membres

En vertu du règlement intérieur de l'Agence forestière de la Montérégie, les acteurs forestiers impliqués sur son territoire peuvent devenir membres de cette dernière.

Il existe deux catégories de membres de l'Agence, soit les membres réguliers et les membres associés. Ils sont décrits dans les encadrés suivants. Vous trouverez à l'annexe 1 la liste complète des membres de l'Agence, en date du 31 mars 2025.

Membres réguliers

Toute personne morale ou tout organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence peut devenir membre régulier de l'Agence si elle fait partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- **le monde municipal**, incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ;
- **les organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs forestiers ;
- **les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, lesquels se divisent en deux sous-catégories ; les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Membres associés

Toute personne ou tout organisme peut devenir membre associé de l'Agence **s'il a des intérêts connexes à ceux de l'Agence** ainsi qu'à promouvoir les objectifs de l'Agence.

Le membre associé bénéficie des mêmes services que le membre régulier, sauf qu'il n'est pas éligible au poste d'administrateur de l'Agence et qu'il n'a pas droit de vote à l'assemblée générale de l'Agence.





Administrateurs

Le conseil d’administration de l’Agence se compose d’un maximum de 17 administrateurs, représentant les groupes suivants :

- la ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ;
- le monde municipal ;
- les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, répartis également entre les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs forestiers ;
- les **titulaires de permis d’exploitation d’usine de transformation du bois**, regroupant les industriels du sciage et ceux des pâtes et papiers.



Ministre (MRNF)



Monde municipal



Représentants producteurs Usines transformation bois



Chaque groupe jouit d’un nombre égal de voix, même si le nombre d’administrateurs issu des différents groupes est différent. Un administrateur demeure en fonction 2 ans, ou jusqu’à l’élection de son successeur.

Le conseil d’administration exerce ses pouvoirs par voie de résolutions. Il étudie toute question qui lui est soumise par l’assemblée et veille à la bonne administration de l’Agence. Les décisions du conseil d’administration sont prises sur la base du consensus, une position étant adoptée lorsqu’aucun groupe d’administrateurs ne s’oppose à la décision proposée.



Au cours de l’exercice financier 2024-2025, soit entre 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, le conseil d’administration de l’Agence était composé des personnes présentées dans le tableau suivant.



Tableau 1. Composition du conseil d’administration de l’Agence en 2024-2025.

Représentants du ministre des Ressources naturelles et des Forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Éric Jaccard, ministère des Ressources naturelles et des Forêts – direction générale de la gestion des forêts du Centre et du Sud ; • Marc-Antoine Renaud, ministère des Ressources naturelles et des Forêts – direction générale de la gestion des forêts du Centre et du Sud.
Représentants du monde municipal	<p>Montérégie-Est</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mario St-Pierre, MRC des Maskoutains, maire de Saint-Pie ; • Jean-Marc Ménard, MRC d’Acton, maire de Sainte-Christine ; • Marilyn Nadeau, MRC Vallée-du-Richelieu, mairesse de Saint-Jean-Baptiste (jusqu’en septembre 2024) <p>Vallée-du-Haut-Saint-Laurent/Longueuil</p> <ul style="list-style-type: none"> • Yves Métras, MRC du Haut-Saint-Laurent, maire de Franklin. • Kevin Boyle, MRC de Roussillon, maire de Léry.
Représentants d’organismes reconnus de producteurs forestiers	<p>Syndicats des producteurs forestiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Martin Larrivée, vice-président de l’AFM, directeur général du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) ; • Jean-Paul Roy, représentant du SPFSQ. <p>Organismes de gestion en commun</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Drapeau, directeur général du Groupement forestier des Cantons inc. • Michel Gauthier, administrateur au Groupement forestier des Cantons inc.
Représentant de titulaires de permis d’exploitation d’usine de transformation du bois	<p>Industriels des pâtes et papiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nicolas Meagher, Ing. f., représentant Domtar. <p>Industriels du sciage de bois</p> <ul style="list-style-type: none"> • Richard Godère, président de l’Agence, président de la scierie Les Bois riant, représentant la Scierie West-Brome inc. ; • Richard Pépin, président de la scierie Brigham, représentant de la scierie Armand Duhamel & fils inc.





Personnel

Les membres du personnel de l'Agence assignés à la réalisation de ses mandats ainsi qu'à l'administration et à la gestion des programmes vous sont présentés ici.

Notre équipe!

Claudine Lajeunesse, ing.f. directrice générale



Steve Breton, tech.f., directeur adjoint

Jean-François Pépin, tech.f. responsable de la géomatique et vérification des travaux



Marianne Cusson, biologiste, responsable du transfert de connaissance

Nadia Pearce, comptabilité





Contributions des partenaires au fonctionnement de l'Agence

Quatre catégories d'acteurs régionaux sont les partenaires qui constituent l'Agence. Il s'agit de représentants 1) du gouvernement du Québec, 2) du milieu municipal, 3) des producteurs forestiers et 4) de l'industrie du bois. Tous impliqués dans le fonctionnement de l'AFM.

Contributions financières

Comme le montrent le Tableau 2 et la Figure 2, les plus grandes parts du financement servant au fonctionnement et aux activités de l'Agence sont assurées par le ministère des Ressources naturelles et Forêts, ainsi que, dans une moindre mesure, par l'industrie de transformation du bois.

En effet, cette dernière doit verser une contribution financière en argent à l'Agence pour chacun des mètres cubes de bois issu des forêts privées de la région qu'elle transforme dans ses usines. Nous vous invitons à consulter l'Annexe 2 pour voir les usines de transformation du bois qui ont contribué au financement de l'Agence au cours de l'année 2024-2025. On peut voir les différentes contributions financières au fonctionnement de l'Agence dans le tableau qui suit.

Tableau 2. Contributions financières des partenaires au fonctionnement de l'Agence en 2024-2025.

Source	Contribution	Montant versé	Total
Gouvernement du Québec	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)		
	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	1 593 650 \$	
	PPMV - Calcul de possibilité forestière	23 500 \$	
	MAMH, MRNF, MAPAQ		2 017 302 \$
	Entente sectorielle (montants aux promoteurs)	295 197 \$	
Industries de transformation du bois	Entente sectorielle (montants à l'Agence forestière de la Montérégie)	104 955 \$	
	Usines de sciage et autres transformations du bois	38 541 \$	
	Usines de pâtes et papiers	73 634 \$	116 299 \$
	Contributions volontaires - Autres transformateurs ⁽¹⁾	4 124 \$	
Autres sources	Accréditation des conseillers	2 200 \$	
	Projet Environnement et Changements Climatiques Canada	169 079 \$	
	Intérêts	31 014 \$	
	Ententes MRC (financement PAFS bonifiés)	2 250 \$	264 556 \$
	Revenus divers	30 235 \$	
	Remboursements pour travaux non conformes	29 778 \$	
Total des contributions financières			2 398 157 \$

(1) Contributions des autres transformateurs (depuis avril 2018). Objectifs: rendre visible la contribution des transformateurs sans permis du MRNF, tenir compte des marchés locaux (scieries mobiles, petites usines de moins de 2000 m³), compenser pour les contributions non versées par les industriels et faire contribuer les transformateurs de bois de chauffage à la mise en valeur de la forêt privée.

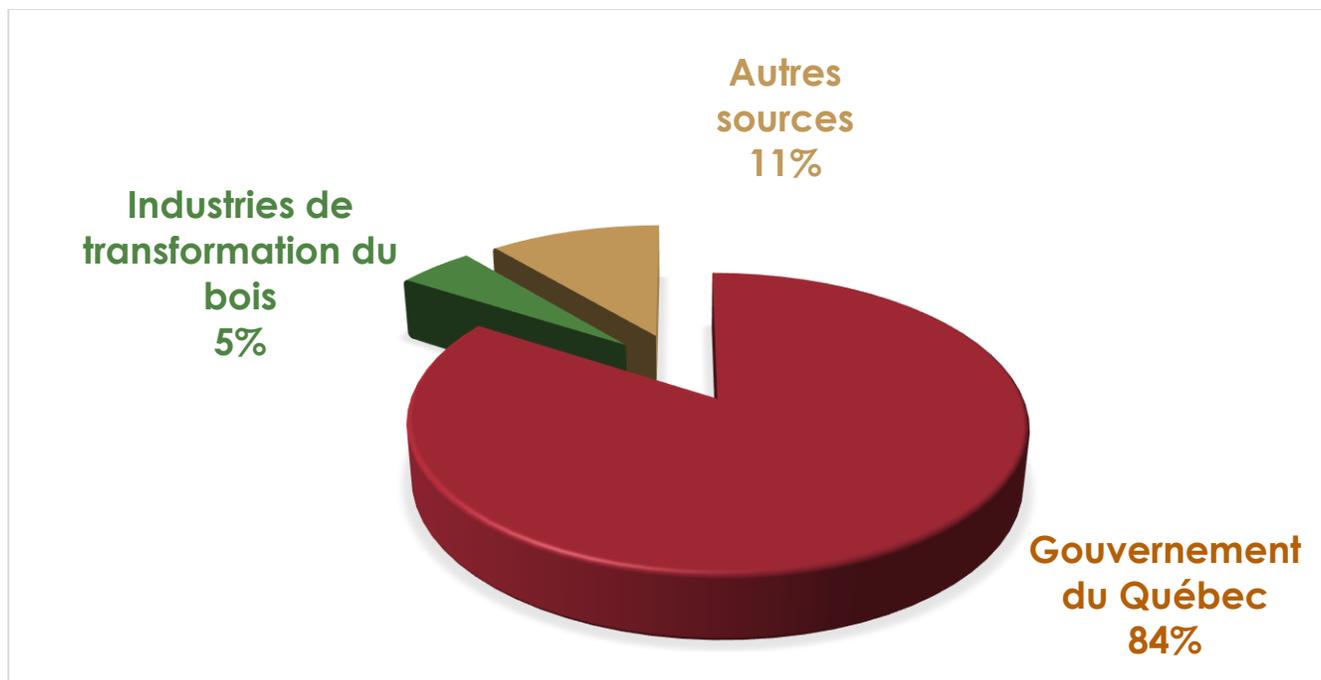


Figure 2. Provenance des revenus de l’Agence en 2024-2025.

Contributions en services

En plus de leur rôle dans le financement des activités, les partenaires de l’Agence ont aussi contribué activement à son fonctionnement en investissant de leur temps. Ils ont participé aux séances du conseil d’administration, à des comités, ainsi qu’aux autres activités inhérentes à la fonction de représentant d’un organisme au sein de l’Agence. La valeur de ces contributions en services a été estimée pour l’année 2024-2025 et est présentée dans le Tableau 3.

Tableau 3. Contributions en services des partenaires de l’Agence au cours de 2024-2025.

Catégorie de partenaire	Organisme	Valeur estimée	Total
Ministre	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	3 300 \$	3 300 \$
Monde municipal	MRC d’Acton	1 800 \$	5 100 \$
	MRC du Haut-Saint-Laurent	1 500 \$	
	MRC des Maskoutains	- \$	
	MRC Roussillon	1 800 \$	
	MRC Vallée-du-Richelieu	- \$	
Industrie	Domtar inc.	600 \$	3 600 \$
	Scierie Brigham inc.	1 200 \$	
	Scierie Les Bois Riant inc.	1 800 \$	
Propriétaires	Group. forestier des Cantons inc.	3 300 \$	6 600 \$
	Synd. des Producteurs forestiers du Sud du Québec	3 300 \$	
Total des contributions en services			18 600 \$



Activités réalisées par l'Agence

Séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence forestière de la Montérégie est responsable de voir au bon fonctionnement de l'Agence, à la réalisation de ses mandats et à l'atteinte de ses objectifs. En 2024-2025, le conseil d'administration s'est rencontré à 7 reprises soit le 8 mai, le 5 juin, le 30 juillet, le 23 octobre et le 4 décembre 2024, ainsi que le 14 mars et le 17 avril 2025. Lors de ces réunions, il a été question des sujets suivants :

- La mise en place du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ;
 - l'adoption du plan d'action en lien avec l'entente de gestion (voir Annexe 5) ;
 - l'accréditation des conseillers forestiers ;
 - le partage du budget entre les conseillers forestiers accrédités ;
 - l'adoption de la programmation de l'Agence et de celles de ses conseillers ;
 - la révision des programmations et des enveloppes réservées en cours d'année ;
 - l'adoption du plan de sondage dans le cadre de la vérification opérationnelle ;
 - l'adoption du rapport portant sur l'évaluation des critères de performance des conseillers forestiers ;
 - l'adoption des directives administratives régionales ;
 - l'adoption du contrat d'accréditation entre les conseillers forestiers et l'Agence ;
 - le suivi du programme d'aide ;
 - les budgets supplémentaires du PAMVFP.
- Le budget de l'Agence :
 - le suivi des revenus et des dépenses de l'Agence ;
 - l'adoption des prévisions budgétaires ;
 - le suivi des contributions de l'industrie ;
 - le suivi des ententes de financement signées avec les partenaires de la région ;
 - l'acceptation des états financiers.
- l'administration et le fonctionnement de l'Agence :
 - la préparation de l'assemblée générale annuelle ;
 - la préparation du rapport annuel des activités de l'Agence ;
 - la préparation et l'acceptation du rapport d'activité de l'Agence ;
 - la désignation des officiers de l'Agence ;
 - la mise à jour des conditions salariales des employés de l'Agence ainsi que la politique de gestion des employés.
- Autres sujets :
 - le suivi des activités de transfert de connaissance forestière de l'Agence ;
 - le suivi de l'entente sectorielle sur la forêt ;
 - le suivi de la coordination du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) et le renouvellement du mandat de coordination ;
 - le suivi des projets portant sur les plans d'aménagement forestier bonifiés financés par Environnement et Changements climatiques Canada et de la Fondation de la Faune.



Le Tableau 4 présente la liste des administrateurs et leurs présences aux séances du conseil d'administration de l'Agence, durant l'année 2024-2025.

Tableau 4. Présences des administrateurs aux séances du conseil d'administration de l'Agence en 2024-2025.

Administrateurs	Nb de présences / nb de séance en poste	Note
Boyle, Kevin	6/7	
Drapeau, Sylvain	3/7	
Gauthier, Michel	7/7	
Godère, Richard	6/7	
Jaccard, Eric	3/7	
Larrivée, Martin	5/7	
Meagher, Nicolas	4/7	
Ménard, Jean-Marc	6/7	
Métras, Yves	5/7	
Nadeau, Marilyn	0/3	Jusqu'à septembre 2024
Pépin, Richard	2/7	
Renaud, Marc-Antoine	7/7	
Roy, Jean-Paul	5/7	
Saint-Pierre, Mario	0/7	





Programmes d'aide financière administrés par l'Agence

Présentation des programmes d'aide

En 2024-2025, contrairement aux années précédentes, l'Agence forestière de la Montérégie administrait un seul programme d'aide destiné aux producteurs forestiers de son territoire. Ce programme est présenté dans l'encadré qui suit.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet à un propriétaire de terrain forestier d'au moins quatre hectares de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Pour y accéder, le propriétaire doit détenir un certificat de producteur forestier.

Depuis avril 2014, l'aide financière se présente en deux parties, soit d'une part l'aide technique (pour la planification des travaux) et d'autre part l'aide à l'exécution des travaux. Le propriétaire peut avoir recours à l'un ou l'autre, ou encore aux deux parties de l'aide financière. Pour plus de détails, consulter le site internet de l'Agence : <http://afm.qc.ca/pamvfp/>.

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées permet de financer les travaux sylvicoles des groupes de traitements suivants :

- 1) Préparation de terrain
- 2) Plantation
- 3) Entretien de plantation
- 4) Traitements non commerciaux
- 5) Traitements commerciaux

Bilan de l'aide financière versée en 2024-2025

Comme le montre le tableau 5, une aide financière totale de 1 429 004 \$ a été versée à des producteurs forestiers ou leurs conseillers au cours de l'exercice 2024-2025 pour la planification ou la réalisation de travaux sylvicoles. Il faut préciser qu'en début d'année le ministère a investi des sommes additionnelles au PAMVFP, soit 639 000 \$ qui s'ajoutaient à l'enveloppe budgétaire du PAMVFP.



Tableau 5. Bilan de l'aide financière versée en 2024-2025 dans le cadre de chacun des programmes d'aide, présenté par groupe de traitements sylvicoles.

PAMVFP			
Groupes de travaux (unité)	nb d'unités	\$	%
Péparation de terrain (ha)	6,5	6 608 \$	0%
Plantation (mille plants)	40,0	14 869 \$	1%
Entretien de plantation (ha)	21,8	44 283 \$	3%
Traitements non commerciaux (ha)	0,0	- \$	0%
Traitements commerciaux (ha)	924,9	1 197 874 \$	84%
Martelage (ha)	849,8	165 370 \$	12%
TOTAL		1 429 004 \$	100%

Tableau 6. Bilan de l'aide financière versée en 2024-2025 dans le cadre des programmes d'aide, présentée par groupe de traitements sylvicoles et par MRC.

Territoire MRC	Groupes de traitements					Total
	Préparation de terrain	Plantation	Entretien de plantation	Traitements non commerciaux	Traitements commerciaux	
Acton	6 608 \$	8 463 \$	- \$	- \$	146 141 \$	161 213 \$
Beauharnois-Salaberry	- \$	- \$	- \$	- \$	10 966 \$	10 966 \$
Brome-Missisquoi	- \$	5 489 \$	4 759 \$	- \$	640 796 \$	651 044 \$
La Haute-Yamaska	- \$	- \$	- \$	- \$	183 785 \$	183 785 \$
La Vallée-du-Richelieu	- \$	- \$	- \$	- \$	992 \$	992 \$
Le Haut-Richelieu	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Le Haut-Saint-Laurent	- \$	916 \$	38 731 \$	- \$	189 619 \$	229 266 \$
Les Jardins-de-Napierville	- \$	- \$	793 \$	- \$	22 471 \$	23 264 \$
Les Maskoutains	- \$	- \$	- \$	- \$	56 947 \$	56 947 \$
Longueuil	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Marguerite-D'Youville	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Pierre-De Saurel	- \$	- \$	- \$	- \$	80 907 \$	80 907 \$
Roussillon	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Rouville	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Vaudreuil-Soulanges	- \$	- \$	- \$	- \$	30 620 \$	30 620 \$
TOTAL	6 608 \$	14 869 \$	44 283 \$	- \$	1 363 244 \$	1 429 004 \$

Le Tableau 6 précise les montants, issus du programme d'aide, investis dans chacune des MRC du territoire de l'Agence. La MRC de Brome-Missisquoi reste celle où les investissements du programme d'aide aux producteurs forestiers ont été les plus importants, atteignant presque 46 % du total investi. Les MRC du Haut-Saint-Laurent, de la Haute-Yamaska et d'Acton suivent loin derrière où ont été investis respectivement 16 %, 13 % et 11 % du total.

Vous trouverez, à l'annexe 3, le détail de l'aide financière versée en 2024-2025. Ce tableau permet de voir les superficies traitées et les montants versés, détaillés par activité ainsi que par type d'aide (technique ou exécution).



Clientèle desservie par les programmes d'aide financière du MRNF en 2024-2025

Au cours de 2024-2025, le programme du MRNF administré par l'Agence a permis d'aider 100 producteurs forestiers du territoire de l'Agence pour la planification et/ou la réalisation de travaux d'aménagement forestier, ce qui représente 22 producteurs de moins que l'année précédente.

En 2024-2025, une moyenne de 14 290 \$ par producteur forestier bénéficiaire a été versée, soit un bond de 9 % par rapport à la moyenne de l'année précédente. Comme la Figure 3a permet de le constater, ce montant moyen croît de façon marquée et soutenue depuis longtemps, passant de 2000 \$ à 14 000 \$ entre 2008-2009 et 2024-25. Cet accroissement de 600 % en 16 ans correspond à une augmentation moyenne de 38 % par année.

Sans surprise, le nombre de producteurs forestiers desservis par les programmes administrés par l'AFM diminue conséquemment. Il baisse légèrement en 2024, comme on peut le voir à la Figure 3 b, atteignant le niveau le plus bas qu'il avait atteint en 2016-2017, après la décroissance spectaculaire qui se produisait depuis 2010-2011.

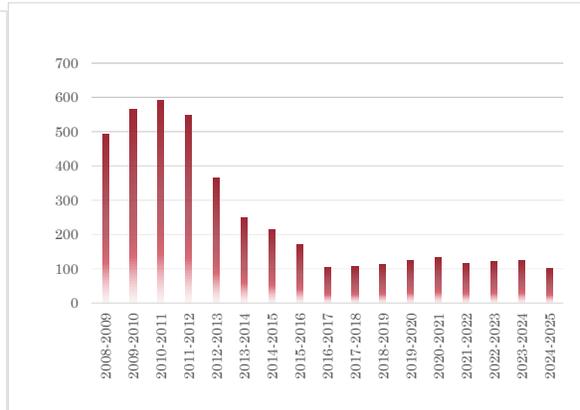
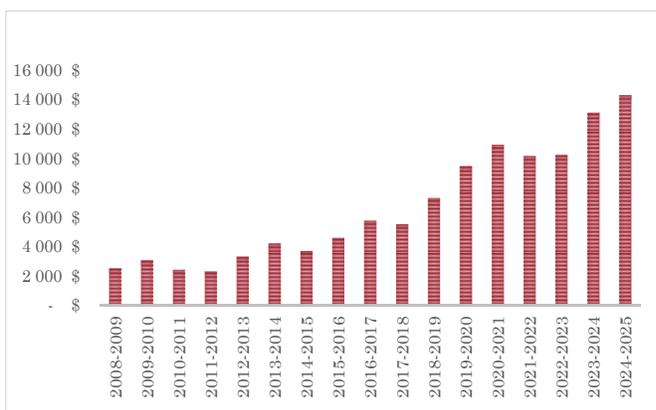


Figure 3a) Montant moyen par producteur forestier desservi sur le territoire, versé annuellement en provenance des programmes d'aide.

Figure 3b) Nombre de producteurs forestiers desservis annuellement par les programmes d'aide, sur le territoire



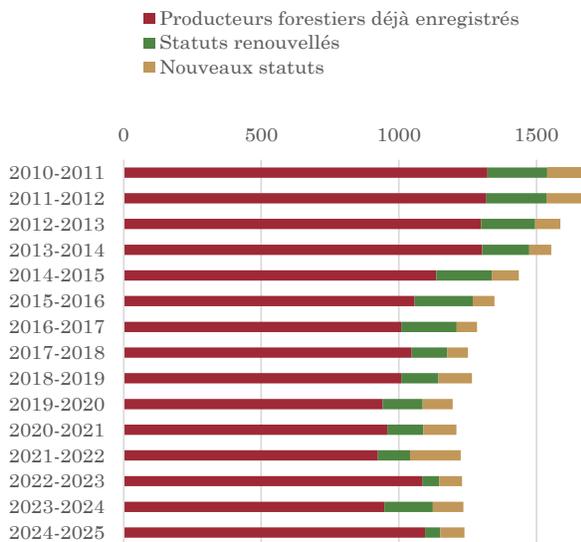
Comme on peut le voir au Tableau 7, c’est 8 % des producteurs forestiers enregistrés sur le territoire de l’AFM qui ont bénéficié d’aide du programme au cours de l’année 2024-2025.

Tableau 7. Nombre de producteurs forestiers enregistrés et desservis par MRC et montants investis dans le cadre des programmes d’aide financière dans chacune d’entre elles en 2024-2025.

Territoire MRC	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis	% des producteurs desservis	Aide versée dans le cadre du PAMVFP	Aide moyenne par producteur
Acton	118	14	12%	161 213 \$	11 515 \$
Beauharnois-Salaberry	19	2	11%	10 966 \$	5 483 \$
Brome-Missisquoi	451	33	7%	651 044 \$	19 729 \$
La Haute-Yamaska	153	11	7%	183 785 \$	16 708 \$
La Vallée-du-Richelieu	38	1	3%	992 \$	992 \$
Le Haut-Richelieu	23	0	0%	- \$	- \$
Le Haut-Saint-Laurent	159	18	11%	229 266 \$	12 737 \$
Les Jardins-de-Napierv	56	5	9%	23 264 \$	4 653 \$
Les Maskoutains	64	7	11%	56 947 \$	8 135 \$
Longueuil	3	0	0%	- \$	- \$
Marguerite-D'Youville	29	0	0%	- \$	- \$
Pierre-De Saurel	58	5	9%	80 907 \$	16 181 \$
Roussillon	10	0	0%	- \$	- \$
Rouville	18	0	0%	- \$	- \$
Vaudreuil-Soulanges	53	4	8%	30 620 \$	7 655 \$
Montérégie	1230	100	8%	1 429 004 \$	14 290 \$

Tableau 8. Évolution du nombre de statuts de producteurs forestiers entre 2010-2011 et 2024-2025.

Année	Producteurs forestiers déjà enregistrés	Statuts renouvelés	Nouveaux statuts	Producteurs forestiers enregistrés
2010-2011	1322	217	161	1700
2011-2012	1318	218	148	1684
2012-2013	1299	197	91	1587
2013-2014	1303	171	80	1554
2014-2015	1136	202	98	1436
2015-2016	1057	212	79	1348
2016-2017	1009	201	74	1284
2017-2018	1047	128	76	1251
2018-2019	1009	135	122	1266
2019-2020	942	145	109	1196
2020-2021	958	132	119	1209
2021-2022	924	117	184	1225
2022-2023	1085	62	83	1230
2023-2024	947	177	111	1235
2024-2025	1095	56	88	1239



Nb de statuts de producteur forestier



Évolution de la mécanisation et taille des chantiers de travaux sylvicoles.

Les forêts du territoire de notre Agence, avec la petite taille des propriétés forestières et la composition feuillue de ses forêts, occasionnent une très grande fréquence de coupes partielles, de traitements de petites superficies, et de troncs de gros diamètre. Elles sont donc moins propices à la mécanisation des travaux sylvicoles.

C'est sans doute pour ces raisons que la mécanisation des travaux forestiers commerciaux du territoire s'y est concrétisée relativement tardivement par rapport à la plupart des autres régions du Québec. Récemment, la mécanisation a néanmoins pris beaucoup d'ampleur sur le territoire. De marginaux au début des années 2010, les travaux mécanisés y sont devenus dominants. Cette année, c'est 77 % des superficies en travaux commerciaux qui ont été réalisés de façon mécanisée, soit une hausse de 10 % par rapport à l'année dernière. La Figure 4 montre la progression des proportions de superficies de travaux financés, réalisés par des opérations mécanisées.

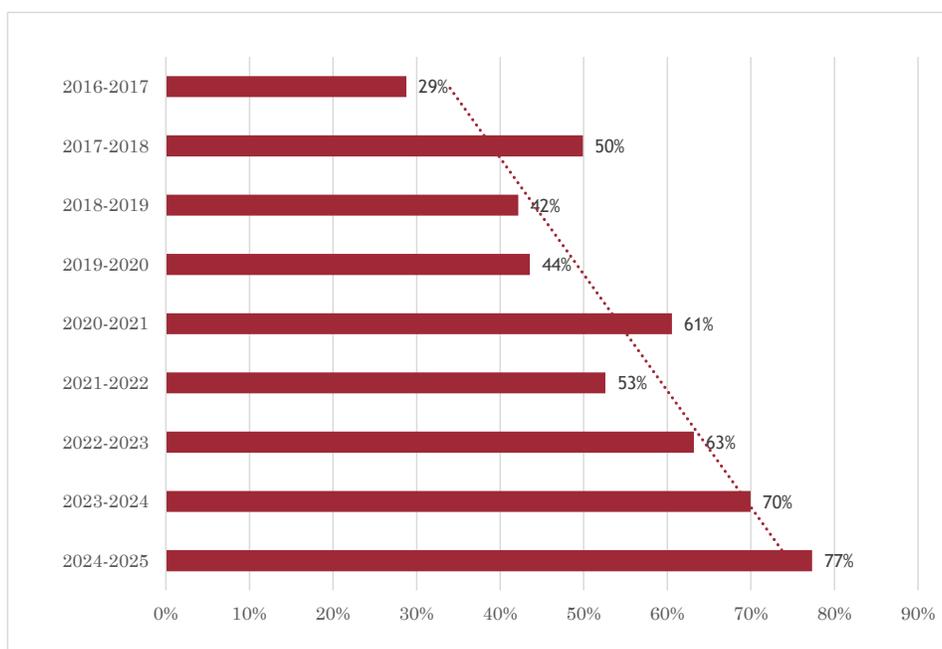


Figure 4. Pourcentages annuels des superficies forestières traitées de façon mécanisée parmi les travaux forestiers commerciaux financés entre 2016-2017 et 2024-2025

La mécanisation reste néanmoins toujours mieux adaptée aux travaux en forêt résineuse. Comme on peut le voir à la

Figure 5, les types de travaux s'appliquant aux peuplements résineux sont ceux avec les plus grandes proportions de travaux mécanisés, soit entre 69 % et 100 %. C'est le cas des éclaircies commerciales en peuplements et en plantations de résineux (pins blanc et rouge ; sapin-épinettes-mélèze ; autres résineux) et des coupes progressives d'autres résineux¹.

Les proportions de travaux mécanisés sont aussi très élevées pour les coupes de récupération partielles et totales (99 % et 100 %). Même le jardinage, y compris celui en forêt feuillue d'ombre — le traitement champion sur

¹ Autres résineux = Pins, pruche, thuya.



notre territoire, bien qu'il semble moins propice à la mécanisation — n'échappe pas à la tendance et était réalisé surtout de façon mécanisée cette année (56 % en feuillu d'ombre et 92 % en autres résineux).

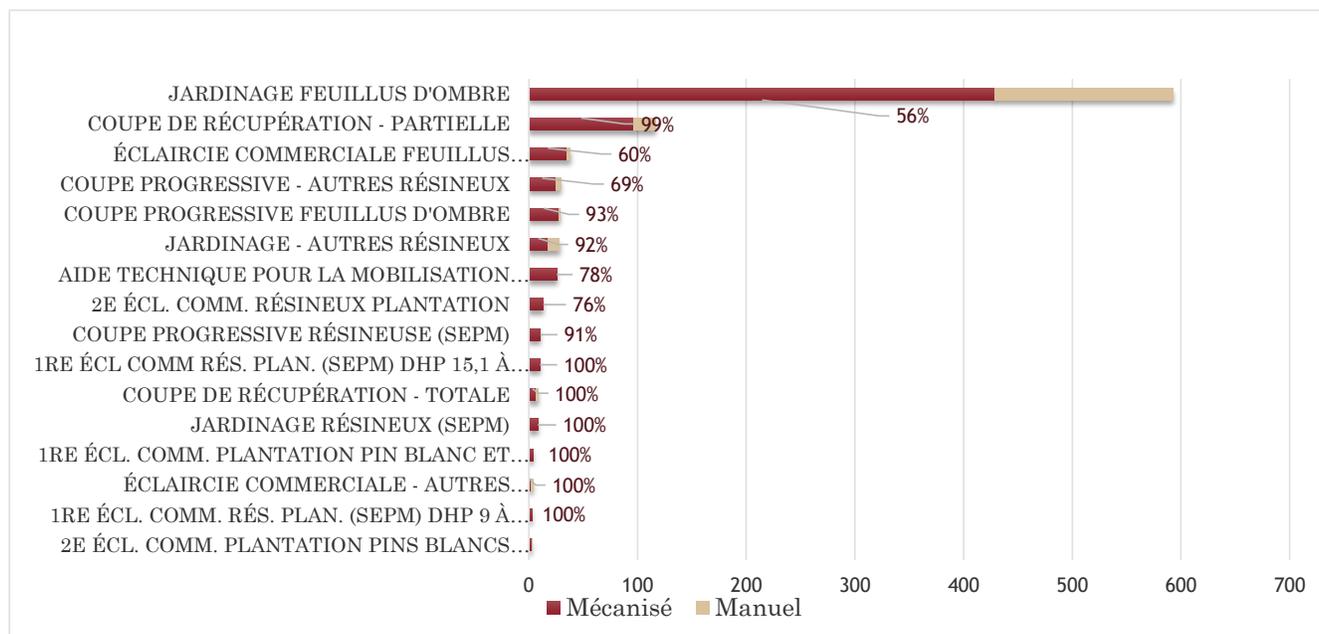


Figure 5. Superficies des différents types de travaux forestiers commerciaux financés (ha) en fonction du type d'abattage (avec % d'abattage mécanisé)

La Figure 6 nous permet de constater que les opérations manuelles dominaient sur les chantiers des petites tailles, soit ceux de 8 ha et moins, alors que les opérations mécanisées dominaient toutes les classes de tailles de chantiers supérieures à 8 ha.

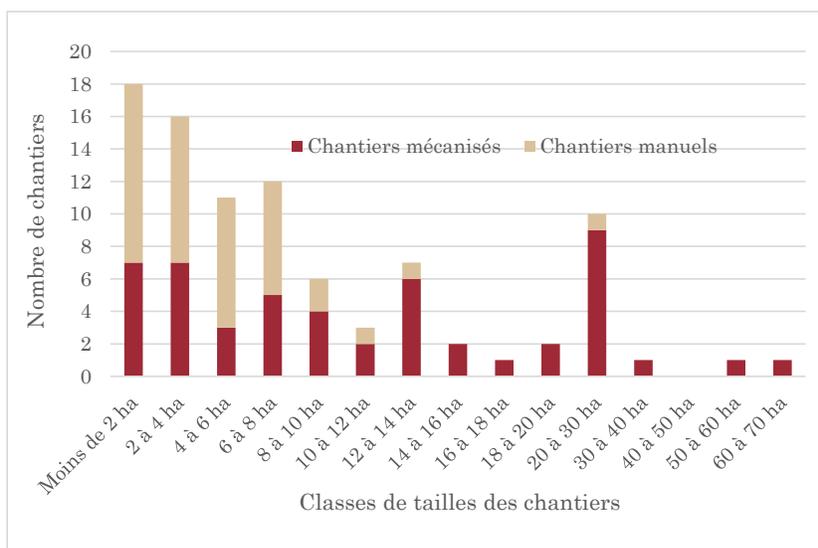


Figure 6. Nombre de chantiers de travaux forestiers commerciaux par classe de taille de chantiers et par type d'opération, sur le territoire de l'Agence.



Conseillers forestiers accrédités en 2024-2025

À la séance d'accréditation du printemps 2024, les mêmes 11 conseillers forestiers que l'année précédente ont de nouveau été accrédités par l'Agence pour assurer la livraison des programmes d'aide aux producteurs forestiers de son territoire. La liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence peut être consultée à l'annexe 5.

Le

Tableau 9 présente la valeur des travaux financés dans le cadre du programme d'aide au cours de la dernière année pour chacun de ces conseillers forestiers.

Tableau 9. Montants d'aide, par conseiller forestier, versés pour des travaux sylvicoles réalisés en 2024-2025.

Conseillers forestiers accrédités	PAMVFP	Nombre de producteurs desservis	Aide financière versée par producteur
Sylva Croissance inc.	59 602 \$	5	11 920 \$
René Dulude, ing.f.	143 910 \$	22	6 541 \$
Société Forestière Cambium enr.	151 516 \$	8	18 940 \$
Gestion intégrée des forêts AET	13 519 \$	2	6 759 \$
For-Éco enr.	44 234 \$	10	4 423 \$
Chabot, Pomerleau & Associés	88 904 \$	5	17 781 \$
Groupement forestier des Cantons inc.	568 094 \$	25	22 724 \$
Acérifor inc.	32 633 \$	3	10 878 \$
Groupe Immofoor inc.	170 633 \$	14	12 188 \$
Ressources Forestières Biotique inc.	136 688 \$	5	27 338 \$
ProForêt Consultants inc.	19 271 \$	1	19 271 \$
TOTAL	1 429 004 \$	100	14 290 \$





Évaluation de la performance des conseillers forestiers en 2024-2025

Méthode d'évaluation de la performance des conseillers forestiers

Effacité des conseillers forestiers

Afin de s'assurer que les fonds de l'État sont investis de manière efficiente, le MRNF a établi des critères d'évaluation de la performance servant à juger de l'efficacité des conseillers forestiers lors de la livraison des programmes d'aide. Ces critères sont basés sur des objectifs tirés du cadre normatif du PAMVFP et sur des orientations issues du Rendez-vous de la forêt privée de 2011, notamment celles qui visent :

- l'accroissement de la production de valeurs des territoires forestiers privés ;
- la protection des investissements passés et à venir ;
- l'engagement des propriétaires.

Chaque agence régionale a la responsabilité d'établir des critères de performance régionaux et d'attribuer une pondération à l'ensemble des critères de performance. Annuellement, elle doit évaluer la performance de ses conseillers forestiers, sur le plan technique et administratif, sur la base des critères provinciaux et régionaux. Elle doit préalablement avoir établi, pour chacun d'eux, la cible à atteindre en tenant compte des particularités régionales. Sur cette base, l'Agence prépare les bulletins de performance des conseillers forestiers. Enfin, elle détermine lesquels des critères joueront sur le partage de l'enveloppe budgétaire entre les conseillers l'année suivante.

Au cours de l'année 2024-2025, l'Agence a évalué le travail de chacun des conseillers forestiers accrédités dans le cadre de la livraison des programmes d'aide. Elle s'est basée sur huit critères de performance et leur pondération, adoptés en 2018-2019 et présentés au Tableau 10.

. Notons qu'une mise à jour de la pondération des critères 1 et 2 a été apportée en 2024-2025.



Tableau 10. Critères de performance et pondération utilisés en 2024-2025 pour préparer le bulletin des conseillers forestiers.

Catégorie de critères	Critères MRNF	Objet du critère	Détails	Pointage	Pondération	
Travail de qualité et versement de l'aide financière	1	Vérification des prescriptions sylvicoles	1.1 - Vérification administrative des prescriptions	Données administratives	10	80%
				Données techniques		
				Précision et cohérence des données techniques requises		
				Respect des directives administratives régionales		
				Respect des critères d'admissibilités du traitement		
	1.2 - Vérification opérationnelle des prescriptions (aléatoires ou ciblées)	Données administratives	10			
		Données techniques				
		Précision et cohérence des données techniques requises				
		Respect des directives administratives régionales				
		Respect des critères d'admissibilités du traitement				
2	Vérification des traitements sylvicoles exécutés	2.1 - Vérification administrative des rapports d'exécution	Données administratives	10		
			Donnée technique			
			Précision et cohérence des données techniques requises			
			Respect des directives administratives régionales			
			Respect des critères de conformité pour le paiement			
2.2 - Vérification opérationnelle des rapports d'exécution (aléatoire ou ciblées)	Données administratives	30				
	Donnée technique					
	Précision et cohérence des données techniques requises					
	Respect des directives administratives régionales					
	Respect des critères de conformité pour le paiement					
7	Facturation des travaux		Présence des pièces justificatives requises	20		
Améliorer les conditions des travailleurs	5	Détenir un programme de prévention en santé et sécurité au travail	Présence ou absence d'un programme approuvé par la CNESST	1	10%	
Planification et administration du programme	3	Suivi des plantations		Pertinence et cohérence des données requises		2
	4	Respect de la programmation de l'Agence		Respect des objectifs visés		1
	6	Qualité des documents		Respect des délais de transmission		3
Cohérence et pertinence des données demandées				3		
Autres critères	8	Respect de l'enveloppe finale attribuée		Objectif d'investissement atteint (90% du budget attribué)	10	10%
				Investissement situé entre 85% et 89%	5	
				Investissement inférieur à 85%	0	

Résultats de l'évaluation de la performance des conseillers forestiers

Au terme de l'exercice financier 2024-2025, l'Agence a dressé un bulletin de la performance de chacun des conseillers forestiers. Il présente les résultats, obtenus par chacun, aux différents critères de performance retenus. Le Tableau 11 présente le bilan annuel pour les conseillers forestiers regroupés.



Tableau 11. Évaluation de la performance des conseillers accrédités par l'Agence en 2024-2025

Catégorie de critère	No du critère MRNF	Objet du critère	Pointage maximal	Pointage obtenu	% de conformité obtenu	Moyenne globale
Travail de qualité et versement de l'aide financière	1	Vérification des prescriptions sylvicoles	20	18,4	92,2%	85,7%
	2	Vérification des traitements sylvicoles exécutés	40	32,5	81,4%	
	7	Facturation des travaux	20	15,7	78,7%	
Améliorer les conditions de travail des travailleurs	5	Programme de prévention en santé et sécurité au travail	1	1,0	100,0%	
Planification et administration du programme	3	Suivi des plantations	2	2,0	100,0%	
	4	Respect de la programmation de l'Agence	1	1,0	100,0%	
	6	Qualité des documents	6	5,9	98,0%	
Autres critères	8	Respect de l'enveloppe finale attribuée	10	9,1	90,9%	

Les conseillers terminent l'année 2024-2025 avec une note globale de 85,7 %. Pour les critères de la catégorie « Travail de qualité et versement de l'aide financière », la modification de la méthode d'évaluation à la suite des vérifications des prescriptions et des traitements exécutés permet d'obtenir un portrait plus juste de la situation.

Comme le montre le Tableau 11, seuls les critères 2 et 7 présentent une note inférieure à 90 %. Les problèmes rencontrés lors de la vérification des traitements exécutés ne portent cependant pas sur la qualité d'exécution des travaux. Ils consistent surtout en la désignation, sur la facture, d'un traitement qui ne correspond pas à celui qui a été réalisé sur le terrain. La facturation des travaux (critère 7) demeure un point faible des conseillers forestiers. Des pièces justificatives manquantes expliquent la plupart des cas de non-conformité, résultant par exemple de l'oubli de joindre un fichier de données GPS, une signature de prescription par le producteur ou un PAF. Les conseillers devront améliorer ce point en transmettant l'ensemble des documents exigés lors de la facturation, dans les délais prévus.

À moins qu'une situation particulière justifie une augmentation du niveau de vérification, l'Agence vise annuellement la vérification de 7 % des traitements prescrits qui lui sont soumis. La vérification est faite sur un traitement choisi aléatoirement, et inclut une visite sur le terrain. En 2024-2025, l'Agence a atteint cette cible.

L'Agence s'est conformée à la recommandation, faite l'an dernier par l'équipe de vérification, qui suggérait de hausser le seuil de vérification des travaux exécutés. Ainsi, en 2024-2025, elle a largement dépassé le seuil habituel de 7 %, pour atteindre 16,1 % des travaux exécutés.

Recommandations pour l'amélioration de la performance des conseillers forestiers

Dans le cadre de cet exercice, l'équipe de vérification propose des recommandations d'actions à entreprendre dans le cadre de l'évaluation des critères de performance des conseillers forestiers pour l'exercice financier 2025-2026.

- ✓ Sensibiliser et accompagner les conseillers sur l'importance de présenter toutes les données exigées pour les prescriptions et les rapports d'exécution ;
- ✓ Sensibiliser et accompagner les conseillers sur l'importance de présenter des factures complètes et conformes ;
- ✓ Viser les seuils de vérification à 7 % pour les traitements prescrits et exécutés ;
- ✓ Viser les seuils de vérification à 15 % pour les traitements prescrits et exécutés, et ce, pour les conseillers ayant obtenu une note inférieure à 90 % dans la vérification des prescriptions (critère #1) ou des rapports d'exécution (critère #2) ;
- ✓ Poursuivre l'accompagnement et le support aux conseillers dans le déploiement du programme d'aide de mise en valeur ;
- ✓ Poursuivre la vérification de la destination des volumes de bois lors de la réalisation de travaux de



récolte, en s’assurant d’avoir l’ensemble des informations.

Stratégies régionales de production et de mobilisation des bois

Depuis quelques années, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) souhaite que la forêt privée augmente sa contribution à l’approvisionnement des usines de transformation des bois. En effet, il existe un écart important entre la possibilité forestière et la récolte qui est observé en forêt privée. Le MRNF et les partenaires de la forêt privée ont convenu de la nécessité de stimuler la mobilisation des bois.

Plusieurs démarches en ce sens ont déjà eu lieu depuis 2015, notamment la création de nouveaux programmes d’aide comme ceux de mobilisation des bois, Subvention 2018 et Subvention 2021. Cette volonté s’est également traduite par la mise en place d’une stratégie nationale de production de bois, adoptée en 2020. L’axe visant l’augmentation de la production et la mobilisation des bois de cette stratégie entend mettre à contribution la forêt privée. Sa vision nationale se concrétise par des stratégies régionales de production et de mobilisation de bois permettant de faire face aux défis et aux enjeux propres à chaque région.

Stratégie régionale de mobilisation des bois

Le développement de sa stratégie de mobilisation des bois a permis à l’Agence d’identifier les enjeux limitant l’augmentation de la récolte et de la mise en marché de bois sur son territoire. Un plan d’action a été déposé pour la période de 2022-2025. Le Tableau 12 présente le bilan 2022-2025 des actions réalisées pour faire face aux enjeux identifiés dans le cadre de la stratégie régionale de mobilisation des bois pour la période 2022-2025 qui a été déposé au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Stratégie régionale de production de bois

En 2022-2023, le MRNF a demandé à chaque agence régionale de mise en valeur des forêts privées d’établir des cibles de production de bois pour les prochaines années, en tenant en compte des différents scénarios sylvicoles envisagés. L’exercice a permis de faire des projections pour 2025, 2050 et 2080 en considérant le contexte régional et les scénarios sylvicoles les plus plausibles pour notre région, en se basant sur l’année de référence 2021-2022. Comme le montre la Figure 7, les cibles de volumes récoltés et mis en marché ont ainsi été établies pour chacune de ces années, sur la base d’un scénario sylvicole intégrant des projections de plantations (court à moyen terme) et de coupes partielles en peuplements naturels et en plantations.

Année	2025	2050	2080
Volume cible de bois mis en marché	150 000 m ³	175 000 m ³	225 000 m ³

Figure 7. Cibles de volumes de bois à mettre en marché en provenance du territoire de l’Agence forestière de la Montérégie.

Au cours de l’année 2024-2025, c’est 144 000 m³ qui ont été mis en marché, ce qui représente 96 % des 150 000 m³ visés pour 2025.



Tableau 12. Bilan des actions réalisées en Montérégie pour faire face aux enjeux identifiés dans la politique nationale de production de bois

Enjeu défini	Problématique	Objectif	Moyen	Bilan 2022-2025
Diminution du nombre de producteurs forestiers et des superficies enregistrées	Incitatifs financiers limités pour le propriétaire	Augmenter le nombre de propriétaires impliqués dans la mise en valeur de leur boisé ainsi que la superficie forestière enregistrée	Réalisation de visites-conseils auprès des propriétaires de boisés	Cible : 350 visites sur 3 ans Résultat : 327 visites réalisées (93 % de la cible)
			Favoriser la tenue de formations sur l'aménagement forestier	Cible : 10 formations pour 2024 (100 % de la cible)
	Manque d'information ou mauvaise conception de l'aménagement forestier autant pour le propriétaire que le milieu municipal	Sensibiliser les propriétaires et le milieu municipal aux bienfaits de l'aménagement forestier	Tenir des séances d'informations auprès des MRC (Élus) sur les bienfaits de l'aménagement forestier dans le contexte des changements climatiques	Cible : 8 rencontres avec MRC Résultat : 5 rencontres (65 % de la cible)
Financement des programmes	Difficulté à augmenter le nombre d'hectares de travaux subventionnés	Sensibiliser les propriétaires à la récolte et à la mise en marché	Poursuivre le travail de l'agent de mise en marché en Montérégie	Cible : Maintenir 100 000 m ³ /an Résultat : 2022 : 98 500 m ³ , 2023 : 104 200 m ³ et 2024 : 144 000 m ³ (116 % de la cible, en moyenne)
			Faire un sondage auprès des conseillers forestiers sur l'utilisation du programme de remboursement de taxes foncières (RTF)	Cible : sonder 11 conseillers forestiers Résultat : 11 conseillers sondés (100 % de la cible)
	Contribution parfois déficiente de l'industrie forestière	Promouvoir et encourager une complémentarité entre les programmes d'aménagement forestier disponible (PAMVFP, RTF, Catégorie "immeuble forestier")	Faire la promotion de l'utilisation du programme de remboursement de taxes foncières (RTF)	Cible : augmentation de 10 % de la clientèle Résultat : n/a
Main-d'œuvre et relève des professionnels de la forêt	Main-d'œuvre qualifiée de plus en plus rare (professionnels forestiers)	Assurer la participation de l'industrie forestière à la mise en valeur de la forêt privée	Mettre en place une démarche de suivi des contributions de l'industrie en collaboration du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec	Cible : 100 000 m ³ /an d'ici 2023 Résultat : 2023 : 103 598 m ³ et 2024 : 116 000 m ³ (110 % de la cible, en moyenne)
			Faire la mise à jour du portrait réalisé en 2018 des entrepreneurs forestiers intervenant dans la région	Non réalisé
	Manque de relève pour le transport du bois	Encourager et soutenir la mise en place de mesures favorisant la rétention, le recrutement et la formation de la main-d'œuvre	Organiser des formations avec Forêt-Compétences auprès des conseillers forestiers et des entrepreneurs	Cible : 2 formations Résultat : 2 formations (100 % de la cible)
	Assurer l'optimisation de l'offre de transport en Montérégie	Poursuivre l'optimisation du transport par le travail de l'agent de mise en marché	En cours via le projet du SPFSQ dans le cadre de l'entente sectorielle forêt (se terminant en décembre 2025)	



Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des forêts privées du territoire

En 2001, l'Agence forestière du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie adoptait son premier Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV), constitué d'une part d'un document de connaissance du territoire de l'Agence forestière de la Montérégie et d'autre part d'un document de planification.

La mise à jour de ce document, réalisée en 2016 et 2017 et adoptée en octobre 2017, comprend la mise à jour du document de connaissance et nouveau document de planification. Ils peuvent être téléchargés à partir du site internet de l'Agence à <https://afm.qc.ca/ppmv/>.

Suivi de la mise en œuvre du PPMV

Le plan d'action du PPMV adopté en 2017, comprenait 46 actions. Parmi elles, 23 avaient été identifiées comme prioritaires. Pour chacune de ces priorités issues de l'axe environnemental, social ou économique, des indicateurs et des cibles ont été choisis pour faciliter le suivi et mesurer les écarts existant entre l'état de situation et l'objectif qu'on s'est fixé. Ce suivi de la mise en œuvre du PPMV est principalement assuré par le personnel de l'Agence, avec la collaboration des intervenants du milieu.

Au cours de 2024-2025, plusieurs réalisations de l'Agence vont dans le sens des orientations et des actions inscrites au PPMV, comme le montre le Tableau 13.

Pour en citer quelques-uns, notons d'abord le projet entourant l'identification d'activités sylvicoles d'adaptation aux changements climatiques, associés au guide développé par l'Agence en 2022, qui contribuent à l'orientation 4, 2 et 8 visant respectivement à Améliorer la résilience des forêts face aux changements climatiques, à Protéger la biodiversité et à Améliorer la connaissance sur les bonnes pratiques et l'aménagement forestier.

Par ailleurs, en participant à différentes démarches régionales ou provinciales pour la planification et la protection des milieux naturels, incluant des projets et les consultations sur la connectivité des habitats et des milieux naturels, ainsi que sur des projets de réglementation en matière d'abattage d'arbres, l'Agence travaille à l'orientation 1 visant le maintien du couvert forestier.

Notre projet des Plans d'aménagement forestier bonifiés (nature) n'est pas en reste puisqu'il contribue à la fois aux orientations 2, 3, 5 et 8 visant respectivement à protéger la biodiversité, à protéger les milieux humides et cours d'eau, à atténuer l'impact des espèces exotiques envahissantes et à améliorer la connaissance sur bonnes pratiques et l'aménagement forestier.

Enfin, notons les efforts soutenus de l'Agence pour faire valoir l'importance de contrôler les populations de cerfs, dont les fortes densités ont des incidences majeures sur la biodiversité, la résilience aux changements climatiques, l'envahissement par les espèces exotiques envahissantes. Cette année, ces efforts se sont déployés notamment auprès du ministère de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, des propriétaires de boisés et du grand public, notamment par la participation de l'Agence aux tables-faune régionales, par le dépôt d'une demande de subvention au MAMH sur l'installation d'exclos ainsi que la participation de l'Agence aux différentes tables de concertation en matière d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et la contribution à la réalisation du plan d'action associé à la stratégie régionale sur les EEE. Ils ont ainsi contribué au moins aux orientations 2, 4, 5 du PPMV.



Tableau 13. Projet ou actions de l’Agence en 2024-2025 en lien avec les priorités et orientations issues du dernier Plan de protection et de mise en valeur de son territoire (PPMV).

Axe	Orientation du PPMV	Projet ou action réalisée en 2024-2025
Axe environnemental	Orientation 1 Maintenir le couvert forestier	Participer aux consultations sur les autres mesures de conservation efficace dirigée par CNC ; Participer comme partenaire au projet de CNC sur le modèle de servitude forestière ; Participer à la rédaction de règlement en matière d’abattage d’arbres à la MRC La Haute-Yamaska Participer au comité provincial du MRNF portant sur la réglementation en matière de règlement d’abattage d’arbres.
	Orientation 2 Protéger la biodiversité	Projet des Plans d’aménagement forestiers bonifiés Vidéo grand public sur le guide pour l’adaptation des forêts face aux changements climatiques (c.c.) Formation des conseillers sur ce thème Financement de travaux sylvicoles d’adaptation aux c.c. Faire valoir l’importance du contrôle du cerf de Virginie à la Table faune régionale de la Montérégie ; Projet de sensibilisation au broutement des cerfs par des exclos.
	Orientation 3 Protéger les milieux humides et cours d’eau	Projet des Plans d’aménagement forestiers bonifiés.
	Orientation 4 Améliorer la résilience des forêts face aux changements climatiques	Vidéo grand public sur le guide pour l’adaptation des forêts face aux c.c. ; Financement de travaux sylvicoles d’adaptation aux c.c.
	Orientation 5 Atténuer l’impact des espèces exotiques envahissantes	Projet des Plans d’aménagement forestiers ; bonifiés Participation aux démarches de concertation régionale sur les espèces exotiques envahissantes pilotées par les Conseils régionaux de l’Environnement, de la Montérégie et de l’Estrie ; Activités favorisant le contrôle du cerf (voir orientation 2)
Axe social	Orientation 6 Mobiliser les propriétaires à mettre en valeur leur boisé	Financement des activités de formation organisées par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.
	Orientation 7 Freiner l’impact de la diminution de la main-d’œuvre forestière	Financement de la formation organisée par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec sur l’abattage directionnel.
	Orientation 8 Améliorer la connaissance sur bonnes pratiques et l’aménagement forestier	Projet des Plans d’aménagement forestiers bonifiés ; Vidéo grand public sur le guide pour l’adaptation des forêts face aux c.c. ; Financement des visites-conseils Préparation d’une campagne de sensibilisation visant les propriétaires de boisés dans le cadre de l’Entente sectorielle Forêt
Axe économique	Orientation 9 Encourager la transformation de bois en provenance de la région	Contribuer à l’action visant à assurer la participation de l’industrie forestière à la mise en valeur de la forêt en faisant le suivi des contributions des industries et leur sensibilisation.
	Orientation 10 Augmenter la récolte de bois et sa mise en marché	Coordination de l’entente sectorielle finançant le projet du SPFSQ pour l’Amélioration de la mise en marché des bois.
	Orientation 11 Améliorer l’efficacité dans la livraison des programmes	Formation des conseillers sur ce thème pour l’adaptation des forêts face aux changements climatiques



De plus, au cours de 2024-2025, l’Agence a fait faire la mise à jour du calcul de possibilité forestière pour le territoire de l’Agence à partir des données du 5^e inventaire écoforestier. Le mandat a été octroyé à la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ). Le calcul sera déposé au cours du printemps 2025.

Concertation régionale

L’Agence a pour mandat, dans une perspective d’aménagement durable, d’orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire. Pour ce faire, l’Agence est appelée à siéger à plusieurs tables de concertation provinciales, régionales ou locales en lien avec ses mandats.

Participation à des exercices de concertation régionale

Au cours de l’année 2024-2025, l’Agence a participé à plusieurs tables de concertation régionales, aux rencontres du conseil d’administration d’organismes régionaux et à des comités de projets. Le tableau suivant présente ces principales participations :

Tableau 14. Tables de concertation, comités et conseils d’administration d’organismes régionaux auxquels a participé l’AFM en 2024-2025.

Organisme responsable	Nature de la concertation	Participation à titre de
 Organisme de bassin versant de la Yamaska	Séances de la Table de concertation	Membre de la table de concertation
 Agence de géomatique de la Montérégie (Géomont)	Séances du CA et du CE	Administrateur de Géomont
 Ministère des Ressources Naturelles et des forêts (MRNF)	Table des agences du Québec	Représentant de l’AFM
 Ministère de l’environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	Table-Faune régionale de la Montérégie/	Membre de la table-faune régionale
 MRC de la Haute-Yamaska	Comité de suivi du PDZA Participation à la révision du règlement portant sur l’abattage d’arbres	Membre du comité de suivi du PDZA
 MRC d’Acton	Suivi du PDZA	Représentant de l’AFM
 MRC des Maskoutains	Mise en œuvre du plan d’action du Plan régional sur les milieux naturels (PRMN)	Représentant de l’AFM
 Association forestière du sud du Québec (AFSQ)	Séances du conseil d’administration et du conseil exécutif	Administrateur de l’AFSQ
 Conseils régionaux de l’environnement de la Montérégie et de l’Estrie	Tables régionales de concertation sur les espèces exotiques envahissantes de la Montérégie et de l’Estrie Démarche de connectivité des réseaux naturels de l’Estrie	Représentant de l’AFM
 UPA Montérégie	Comité du projet de reboisement des coulées agricoles	Représentant de l’AFM



Démarches de concertation initiées par l'Agence

Entente sectorielle sur la forêt montérégienne

Après la première mouture de l'entente sectorielle sur la forêt qui a pris fin en 2022, les partenaires avaient décidé de renouveler ce partenariat. Il s'agit du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, du ministère des Ressources naturelles et de Forêts, de celui de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation, ainsi que des 14 MRC du territoire de l'Agence, de l'agglomération de Longueuil, de la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) et de l'Agence forestière de la Montérégie. L'entente devrait définir des stratégies permettant de mieux cibler les enjeux soulevés lors du bilan de la première entente, en plus de définir une vision du développement du milieu forestier de la nouvelle Montérégie. Sa coordination reste assurée par l'Agence forestière de la Montérégie. Elle comprend trois volets.

Le premier volet porte sur la sensibilisation à l'importance de l'aménagement forestier auprès des propriétaires de boisés par le biais d'une stratégie de communication. Une collaboration entre les partenaires de l'entente, son mandataire (l'Agence) et une firme en communication a été mise en place pour l'élaboration d'un plan de communication et sa mise en œuvre auprès des publics cibles. Avec l'aide de ses partenaires, l'Agence a travaillé à l'élaboration d'une stratégie de communication ayant comme objectif de sensibiliser les propriétaires de lots boisés aux avantages sociaux, économiques et environnementaux de l'aménagement de leur forêt.



Le deuxième volet porte sur la stratégie d'aménagement forestier et agroforestier. De ce volet, quatre projets avaient été retenus, comportant des actions sur le terrain touchant le milieu forestier. Un montant total de 645 500 \$ a été octroyé pour des activités touchant les bandes riveraines, les espèces exotiques envahissantes, des travaux sylvicoles adaptés aux changements climatiques et la mise en marché du bois.

Finalement, le troisième volet de l'entente consiste en un appel de projets, lancé en 2023, qui avait permis à sept organismes promoteurs de bénéficier de financement pour des projet touchant le milieu forestier du territoire de l'Agence, pour un montant total de 190 000 \$.

Sous la coordination de l'Agence à titre de mandataire de la mise en œuvre de l'entente, la réalisation des projets de l'entente sectorielle a débuté en janvier 2023, s'est poursuivie en 2024-2025 et doit se terminer en décembre 2025.

Le Tableau 15 présente les projets financés dans le cadre de l'entente sectorielle sur la forêt de la Montérégie.



Tableau 15. Liste des projets et promoteurs des projets financés dans le cadre de la deuxième mouture de l'Entente sectorielle sur les forêts de la Montérégie.

Volet 1 – Projets de la Stratégie de communication sur le milieu forestier	Promoteur
Portrait et diagnostic PRMHH/Consultation des intervenants	
Élaboration du plan d'action	Comité de travail de l'Entente sectorielle
Mise en œuvre du plan d'action	
Volet 2 – Projets de stratégie d'aménagement forestier et agroforestier	Promoteur
Amélioration des activités de récolte et mise en marché	Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ)
Aménagements agroforestiers novateurs	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
Adaptation des pratiques forestières aux changements climatiques	Agence forestière de la Montérégie
Sensibilisation et contrôle du nerprun	OBV Yamaska Corporation de développement de la Rivière-Noire
Volet 3 - Projets issus de l'appel de projets	
Servitude forestière en forêt privée - Projet pilote en Montérégie	Conservation de la Nature Canada
Coulée biodiversité Cartier-Yamaska	Union des producteurs agricoles de la Montérégie
Les arbres du Québec : guide d'identification, de plantation et de gestion	Association forestière du sud du Québec (AFSQ)
Sylviculture expérimentale pour contrer les ravageurs exotiques et des espèces envahissantes dans un contexte de changements climatiques.	Groupement forestier des Cantons inc.
Sensibilisation de propriétaires de forêts privées au nerprun bourdaine et cathartique	Nature Action Québec
Événements forestiers	AFSQ
Solution viable et pérenne au problème d'accès au marché en Montérégie (suite du projet pilote de cours de transit Montérégie-Ouest)	SPFSQ



Transfert de connaissances

Activités organisées par l'AFM

Comme le montre le tableau suivant, aucun événement de transfert de connaissance n'a été organisé par l'Agence au cours de 2024-2025.

Tableau 16. Activités de transfert de connaissances organisées par l'Agence au cours de 2024-2025.

Date	Type d'activité	Public cible	Sujet traité	Lieu	Participants
Aucune	-	-	-	--	-
Total	Aucune	0 public cible	0 sujet	0 lieu	0 personne

Des membres du personnel de l'Agence ont cependant été invités par le maire de Sainte-Christine à donner des conférences sur les impacts des changements climatiques sur les forêts et l'aménagement des érablières, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 17. Conférences présentées par des membres de l'équipe de l'Agence au cours de 2024-2025.

Date	Type d'activité	Public cible	Sujet traité	Lieu	Participants
16 juin 2024	Conférences	Propriétaires forestiers de la MRC d'Acton	<ul style="list-style-type: none"> Impacts des changements climatiques sur forêts Aménagement forestier d'érablières 	Sainte-Christine	25 personnes
Total	2 conférences/ 1 événement	1 public cible	2 sujets	1 lieu	25 personnes

L'AFM a également continué de financer des formations organisées par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec à l'intention des producteurs forestiers du territoire de l'Agence.

Formations organisées par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Dans la dernière année, l'Agence a financé des formations organisées par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. Ce dernier a organisé 6 séances de formation sur le territoire de l'AFM, dont seulement 3 ont effectivement été offertes.

Les formations classiques sur l'*Abattage d'arbres de base* et sur l'*Affûtage et entretien de la scie mécanique* ont encore été offertes cette année, respectivement à Roxton Fall et à Acton Vale. Une autre formation, offerte à Brigham, portait sur l'*identification des arbres en Hiver*.

Encore cette année, la formation de niveau avancé sur l'*Abattage d'arbres* a dû être annulée faute d'un nombre suffisant de participants. Ça a été aussi le cas des formations intitulées *J'aménage ma forêt - je valorise mon boisé* et *Aménagement forestier d'un boisé*.

Le nombre d'inscriptions aux activités organisées sur le territoire de l'Agence variait entre 2 et 14 personnes, et seules les formations pour lesquelles ce nombre dépassait 7 personnes ont été tenues.



Aucune formation n’a finalement été offerte en Montérégie-Ouest, puisque la seule qui y avait été prévue (Huntington) a dû être annulée.

Tableau 18. Formations financées par l’Agence et organisées en Montérégie par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

Dates	Type formation	Sujet traité	Lieu	Participants
7 et 28 ou 29 sept. 2024	Formation en salle et terrain	Abattage d’arbres de base (CNESTT)	Roxton Falls	14
11 octobre 2024	Formation en salle	Aménagement forestier d’un boisé	?	3 inscrits Annulée
16 et 17 novembre 2024	Formation en salle	Affûtage et entretien de la scie mécanique	Acton Vale	11
25 janvier 2025	Formation en salle et terrain	Abattage directionnel et de précision (avancé)	Dunham	2 inscrits Annulée
8 février 2025	Formation en salle	J’aménage ma forêt - Je valorise mon boisé (pour nouveaux propriétaires)	Huntingdon	4 inscrit Annulée
14 mars 2025	Formation en salle et terrain	Identification des arbres en Hiver	Brigham	8
Totaux	6 activités organisées (3 tenues; 3 annulées)	6 sujets projetés ; (3 tenus; 3 annulés)	5 lieux projetés (3 maintenus ; 2 annulés)	33 participants



Formations pour les propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l’Agence forestière de la Montérégie.

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ), mandataire de l’Agence forestière de la Montérégie (AFM), organise une série de formations à l’intention des propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l’Agence montérégienne situé sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec. En plus du financement de l’AFM, certaines formations sont financées par Emploi-Québec Montérégie avec la collaboration du Collectif en formation agricole de la Montérégie.

SÉCURITÉ EN FORÊT

Abattage directionnel et de précision (cours de base)
(Santé et sécurité-abattage manuel, 234-361)

Contenu: Évaluation de l’arbre, préparation de la voie de retrait, l’abattage du pied de l’arbre, l’abattage contrôlé (la position d’abattage et la charnière, entaille de direction et trait d’abattage), cas particuliers d’abattage (gros diamètre, arbres penchés, déracinés ou arqués). Cette formation permet d’obtenir l’accréditation de la CNESTT.

Session de 16 heures (2 jours) réparties en 8 heures de théorie de 8 h à 17 h la première journée et 8 heures de pratique de 8 h à 17 h la deuxième journée. Un groupe de 14 propriétaires par session théorique et deux groupes de 7 propriétaires pour la pratique.

Un groupe de 14 propriétaires par session théorique et deux groupes de 7 propriétaires pour la pratique.

Les sessions sont prévues:

SESSION 1
Dates: Samedi 7 septembre (théorie), samedi 28 septembre
OU dimanche 29 septembre (pratique)
Lieu: Roxton Falls (théorie) et le site d’un propriétaire (pratique)

SESSION 2
Dates: Samedi 5 octobre (théorie), dimanche 6 octobre
OU lundi 7 octobre (pratique)
Lieu: Havelock (théorie) et le site d’un propriétaire (pratique)

Vous n’avez pas à apporter votre scie à chaîne pour la formation. Il est toutefois fortement suggéré d’apporter lors de la journée de théorie tous les équipements de protection individuelle (EPI) que vous possédez déjà afin de permettre au formateur d’en vérifier la conformité. Si vous n’en avez pas, attendez après le cours pour vous les procurer et pour profiter des conseils et recommandations du formateur sur vos futurs achats.

Important! Pour la partie pratique, chaque participant doit porter obligatoirement les équipements de protection individuelle (EPI) suivants:

- Casque de sécurité (norme CAN/CSA-7941, NF EN 137 +A9);
- Protection oculaire et faciale (norme CSA-2943 ou ANSI/ISEA Z87.1 ou NF EN 166);
- Protecteurs auditifs (casques ou bouchons norme CAN/CSA-2943);
- Gants à paume adhésives;
- Bottes de sécurité pour utilisateurs de scies à chaîne (norme CAN/CSA-2395 ou NF EN ISO 1249);

- Pantalon de scie à chaîne (norme NF EN 130-5 ou ASTM F1525 Catégorie A, C ou D);
- Pansement compressif dans le casque.

Débardage des bois

Contenu: S’adresse aux propriétaires forestiers voulant parfaire leurs techniques de débardage des bois. Les différentes techniques seront abordées telles que: débardage avec tracteur chargeur, tracteur avec travail uniquement, avec un véhicule tout-terrain, utilisation du travail portable, du cône du débardage et des poulies.

Date: Dimanche 8 septembre
Heures: 8h30 à 16h
Lieu: Acton Vale sur le lot d’un propriétaire
Formateur: M. Éric Quirion

Affûtage et entretien de la scie mécanique

Contenu: Méthodes de travail sécuritaire, les modèles de chaînes, lames et pignons, outils nécessaires pour réussir un limage parfait. L’importance d’une chaîne bien affûtée, 50% du temps de formation est consacré à l’apprentissage. Entretien complet de la scie pour une efficacité supérieure et un prolongement de la vie de celle-ci. Session de 12 heures sur deux jours (une journée sur l’affûtage et une journée sur l’entretien) de 8h45 à 16h. 10 propriétaires maximum par session de deux jours.

Date: Samedi 16 novembre **ET** dimanche 17 novembre
Heures: 8h45 à 16h
Lieu: À confirmer
Formateur: M. Éric Quirion

AMÉNAGEMENT ET GESTION DU BOISÉ

Aménagement forestier d’un boisé

Contenu: Définition et objectifs, pourquoi et comment aménager, caractéristiques d’un boisé, travaux sylvicoles, processus d’élaboration d’une prescription sylvicole, notions de saines pratiques d’intervention en forêt et visite terrain. Session de 6 heures de 9h à 16h. Le cours théorique est suivi d’une visite terrain en après-midi.

La session est prévue:
Date: Vendredi 11 octobre
Heures: 9h à 16h
Lieu: À confirmer (théorie) et sur le lot d’un producteur (pratique)
Formateur: M. Christian Auclair

Construction et amélioration de chemins forestiers

Contenu: Cette formation est destinée aux propriétaires forestiers qui prévoient la construction ou l’amélioration d’un chemin forestier sur leur propriété. Les notions suivantes seront abordées: Règlementations et saines pratiques relatives aux travaux, planification du type de chemin et du parcours le plus pertinent pour le tracé du chemin, la coupe de l’empêtre, le choix du matériel, des traverses de cours d’eau et de milieux humides, des virées et d’aine d’implémentation de bois ainsi que les techniques de stabilisation des sols à nu et la fréquence d’entretien pour limiter les impacts sur les écosystèmes aquatiques.

La session est prévue:
Date: Vendredi 6 décembre
Lieu: À confirmer (théorie) et sur le lot d’un producteur (pratique)
Formateur: M. Christian Auclair

JUNIA ADÔT 2024 L’arbre PLUS 9

Figure 8. Page de la revue l’Arbre PLUS du SPFSQ annonçant ses formations de l’automne 2024 en Montérégie.



Les Nouvelles forestières – Montérégie

Les Nouvelles forestières – Montérégie est l'infolettre de l'Agence. Elle permet un transfert de connaissances, en proposant des liens vers des actualités, des documents et des activités sur la forêt. Ses parutions permettent de joindre plus ou moins 750 personnes dans sa version complète ou quelques 500 dans sa version express, incluant des propriétaires, des intervenants de la forêt, des organisations régionales et municipales et des gens du public, intéressés par le milieu forestier. Au cours de 2024-2025, l'Agence s'est seulement servie de sa version express, les *P'tites vites des Nouvelles forestières*. Les 5 parutions ont servi à faire la promotion de services, d'activités forestières de partenaires, à inviter les lecteurs à surveiller des espèces exotiques envahissantes, ainsi qu'à lancer la campagne de communication sur la forêt et les milieux naturels de l'entente sectorielle.



Site web et Facebook de l'Agence

Le site web de l'Agence contribue aussi à son transfert de connaissances et peut être consulté à <https://afm.qc.ca/>.

À l'occasion, l'AFM utilise également sa page Facebook, notamment pour la diffusion d'événements ou la retransmission d'information intéressante diffusée par des partenaires. Elle est assez peu utilisée de façon générale.



Autres projets de l'Agence

Projet des PAF bonifiés

L'année 2024-2025 était l'année 2 du projet *Déploiement des plans d'aménagements forestiers bonifiés dans les Basses Terres du Saint-Laurent, au Québec* dont le financement provient de ECCC.

Comme au cours de l'année 1 du projet, le nombre de PAFB que nous aurions pu réaliser n'a pas été atteint dans l'année 2. Seulement 19 PAFB ont été réalisés et facturés par nos conseillers au cours de l'année. Or, nous avons la possibilité d'en faire financer 22 par ECCC en plus de 28 autres dont le financement provient de 4 MRC participantes, soit celle de Brome-Missisquoi, de la Haute-Yamaska, d'Acton et des Maskoutains, pour les années 2024 et 2025.

Ce projet a néanmoins permis le développement de 10 nouvelles fiches destinées aux PAFB. La plus importante est sans doute celle qui porte sur les milieux hydriques (lac, cours d'eau), qui sera, à l'avenir, insérée dans la plupart des PAFB. Les 9 autres portent sur des espèces exotiques envahissantes, dont 5 sur des plantes exotiques envahissantes — nerprun bourdaine, nerprun cathartique, alliaire officinale, érable de Norvège, dompte-venin de Russie et noir — et 4 qui portent sur des ravageurs forestiers (insectes et maladies) - agrile du frêne, spongieuse européenne, longicorne brun de l'épinette, maladie corticale du hêtre.

Le volet d'accompagnement des conseillers pour la mise en œuvre des mesures de protection des espèces en situation précaire lors de travaux forestiers a, pour sa part, assez peu progressé.



Projet de Protection d'habitats fauniques (FFQ)

Le projet, intitulé *PAF bonifiés et protection d'habitats fauniques en forêt des Basses-Terres du Saint-Laurent* et financé par la Fondation de la faune, comprend un premier volet qui consiste à analyser le territoire de l'Agence pour cibler les secteurs prioritaires soit ceux où se concentrent à la fois les occurrences des espèces fauniques en situation précaire les plus susceptibles d'être menacées par la foresterie en plus de présenter une concentration de producteurs forestiers actifs.

Seul ce premier volet du projet a été complété au cours de 2024-2025 qui était la première année du projet. Le volet de recrutement des propriétaires et le lancement du projet auprès des conseillers forestiers ont dû être retardés de façon à ce que nous soyons en mesure de leur proposer, dès le lancement, une liste claire des actions de protection à poser lorsque des travaux sylvicoles sont réalisés en leur présence, ainsi qu'un mini programme d'aide financière pour les encourager à le faire. En effet, il nous est apparu que c'est avec ces outils que les conseillers forestiers seraient plus susceptibles de poser des actions de protection des habitats fauniques.



Projet de stratégie régionale sur les espèces exotiques envahissantes

L'agence joue également un rôle actif dans l'élaboration de la stratégie régionale pour faire face aux espèces exotiques envahissantes (EEE), dont le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie est le promoteur. En effet, l'agence s'est vu attribuer un siège au comité de ce projet en plus de participer activement à la rédaction du plan d'action de cette stratégie, en s'attardant aux EEE terrestres. Elle participe également aux tables de concertation régionale sur les EEE.

Projet d'adaptation des forêts aux changements climatiques

Le projet *Adaptation des forêts pour faire face aux changements climatiques* permet aux conseillers forestiers d'intégrer de nouvelles considérations associées aux changements climatiques et globaux, à leur pratique sylvicole, et principalement à leur planification. Le projet offre le financement pour la réalisation de scénarios sylvicoles d'adaptation qui permettent d'identifier les forces et les faibles d'un peuplement forestier et de proposer une stratégie d'adaptation détaillée. Le financement de travaux spécifiques est aussi disponible pour atteindre les objectifs identifiés dans le scénario d'adaptation. Les travaux finançables sont : l'enrichissement de peuplement avec de nouvelles essences (incluant la protection et la préparation du site), un traitement de détourages/dégagement des tiges d'espèces adaptées, le martelage positif de préservation, ainsi que la création de fortes ouvertures dans le couvert forestier permettant le développement de la régénération présente ou de l'implantation de nouvelles espèces adaptées.

En 2024, 5 projets d'adaptation ont été soumis à l'Agence par des conseillers, incluant chacun un scénario sylvicole, des travaux de détourage de tiges adaptées, accompagnés d'un martelage positif de préservation. Au total, deux conseillers ont réservé des montants totalisant 45 596,20 \$, destinés à la réalisation de 5 scénarios sylvicoles et à 21,7 ha de travaux. De ce montant, 17 196,40 \$ ont déjà été investis chez 2 producteurs en 2024. Ils ont permis la réalisation de 7,4 ha de détourages des tiges adaptées et de 7,4 ha de martelage positif (2 producteurs)

Le budget du projet qui n'a pas encore été réservé s'élève à 104 403,80 \$, alors que le projet se termine en décembre 2025.



Planification des activités de l'Agence pour 2025-2026

Orientations de l'Agence pour 2025-2026

Au cours de l'année 2025-2026, l'Agence prévoit :

- Poursuivre ses efforts pour obtenir un financement prévisible et croissant des programmes d'aide, mais aussi tenter de faire valoir les besoins distincts des forêts feuillues de son territoire ;
- Réaliser la mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de la forêt privée de la Montérégie par le calcul de la possibilité forestière du territoire ainsi que le bilan du plan d'action du PPMV de 2017.
- Accompagner les partenaires régionaux et participer aux différentes tables régionales touchant le milieu forestier, notamment celles portant sur les espèces exotiques envahissantes, sur la gestion des populations fauniques, etc. ;
- Poursuivre la coordination et la mise en œuvre de l'entente sectorielle sur la forêt et poursuivre la réalisation du projet de l'AFM qu'elle finance, soit la mise en œuvre de l'adaptation des forêts et des pratiques pour faire face aux changements climatiques ;
- Administrer et coordonner le projet portant sur la réalisation des plans d'aménagement forestier bonifiés, financé par Environnement et Changement climatique Canada ;
- Réaliser le projet sur les PAF bonifiés, portant sur les espèces fauniques jugées les plus susceptibles d'être affectées par l'activité forestière, financé par la Fondation de la faune du Québec ;
- Participer activement au projet de Stratégie montréalaise de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) coordonné par le Conseil régional de l'Environnement de la Montérégie et finaliser le plan d'action sur les EEE terrestre.
- Poursuivre l'organisation de formations sur les divers sujets qui touchent le milieu forestier.





Budget prévisionnel de l'Agence pour 2025-2026

Pour la réalisation des mandats de l'Agence en 2025-2026, le conseil d'administration a adopté les prévisions de revenus et de dépenses présentées au Tableau 19.

Tableau 19. Budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2025-2026.

	Prévisions 2025-2026	PMVFP					Projets	
		ADM & Concertation	Normes et V.O.	Aide à l'exécution	PPMV	Transfert de connaissances	Projet ECCC et PAFS bonifiés	Autres Projets
REVENUS								
Pâtes & papiers	55 000			55 000				
Sciage & autres	45 000			45 000				
Contributions volontaires - Autres transformateurs	10 000			10 000				
Total - Contributions de l'industrie	110 000	-	-	110 000	-	-	-	-
Contribution du MRNF - PAMVFP	1 593 650	128 860	70 074	1 335 000	40 000	19 716		
Contribution du MRNF - Autres programmes	55 000						55 000	
Contribution FFQ	-							
Entente sectorielle _Fonds_MAPAQ-MAMH-MRNF								
ECCC-contribution Enviro Changement Climatique	110 215						110 215	
Contribution du MAMH - FRR	-							
Total - Contributions gouvernementales	1 758 865	128 860	70 074	1 335 000	40 000	19 716	165 215	-
Frais d'accréditation des conseillers	2 000	2 000						
Revenus divers	30 235							30 235
Entente sectorielle _Coordination et projets	134 130							134 130
Intérêt - Dépôts à terme ET1	15 000	15 000						
Intérêt - Dépôts à terme ET2	2 500						2 500	
Intérêt - Epargne placement ET3								
Pénalités et remboursements	-							
Frais sur remboursements et pénalités	-							
Entente MRC	7 000							7 000
Projet Hydro-Québec	-							
Total - Autres revenus	190 865	17 000	-	-	-	-	2 500	171 365
Total des revenus avant appropriation	2 059 730	145 860	70 074	1 445 000	40 000	19 716	167 715	171 365
Appropriation de la (restitution à la) réserve	359 384	12 279	-	5 000	29 394	33 479	112 300	166 932
Grand total des Dépenses	2 419 114	158 139	70 074	1 450 000	69 394	53 195	280 015	338 297
Etats de la réserves et des fonds								
Fonds - 2 G d'arbres et concertation reporté	-							
Réserve Subvention 2021-2025	-							
Fonds-Entente sectorielle reporté en 2025-2026	-							
Projet ECCC- FFQ, MRNF	45 000						45 000	
Projet FRR_MAMH	-							
Projet Changement climatique (AFM)	-							
Réserve_Projet AFM	140 694							140 694
Réserve	115 228	5 228		50 000	30 000	30 000		
Actifs nets investis en immobilisations	1 039	1 039						
Total de la réserve et des fonds	301 961	6 267	-	50 000	30 000	30 000	45 000	140 694
DÉPENSES								
Total - Dépenses pour travaux forestiers	1 508 500	-	-	1 450 000	-	-	58 500	-
Total - Fonctionnement	528 918	62 115	10 500	-	6 243	1 885	221 515	226 660
Total - Salaires et bénéfices	350 696	96 024	58 774	-	62 951	21 310	-	111 637
Total - Transfert de connaissances	30 000	-	-	-	-	30 000	-	-
Total - Amortissements et immobilisations	1 000	-	800	-	200	-	-	-
Grand total des Dépenses	2 419 114	158 139	70 074	1 450 000	69 394	53 195	280 015	338 297



ANNEXES



Annexe 1. Liste des membres de l'Agence au 31 mars 2025

MEMBRES RÉGULIERS			
Monde municipal			
Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Ville de Longueuil	MRC	MRC Marguerite de D'Youville	MRC
MRC Beauharnois-Salaberry	MRC	MRC Le Haut-Richelieu	MRC
MRC Brome-Missisquoi	MRC	MRC Le Haut-Saint-Laurent	MRC
MRC Acton	MRC	MRC Les Maskoutains	MRC
MRC La Haute-Yamaska	MRC	MRC La Vallée-du-Richelieu	MRC
MRC Rouville	MRC	MRC Vaureuil-Soulanges	MRC
MRC Roussillon	MRC	Bolton-Ouest	Municipalité
MRC Les Jardins-de-Napierville	MRC	Havelock	Municipalité
MRC Pierre-De Saurel	MRC	Ville de Sutton	Municipalité
Organismes reconnus de producteurs forestiers			
Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Groupement Forestier des Cantons inc	OGC	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Groupement Forestier de Nicolet-Yamaska inc.	OGC	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB
Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de boisés	OGC		
Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois			
Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
Anex Bois	Sciage	Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Sciage
Barrette Wood inc	Sciage	Moulin St-André Enr.	Sciage
Belle-Ripe Inc	Sciage	Multibois FL inc.	Sciage
Blanchette & Blanchette inc.	Sciage	Preverco inc.	Sciage
Bois Acer inc.	Sciage	Produits de bois Réginald Dingman et fils	Sciage
Bois DAAQUAM inc.	Sciage	Produits forestiers D.G. Ltée	Sciage
Bois Hunting	Sciage	Produits forestiers Arbec S.E.N.C.	Sciage
Bois Saxby	Sciage	Produits forestiers St-Armand inc.	Sciage
Carrier & Bégin	Sciage	René Bernard inc. Produits forestiers	Sciage
Clermont Hamel Ltée	Sciage	Scierie Alexandre Lemay et fils	Sciage
Commonwealth Plywood Ltée	Sciage	Scierie Armand Duhamel et Fils inc.	Sciage
Domtar inc.	Pâtes et papiers	Scierie Carrière Ltée	Sciage
Entreprise Forestière Lambert inc.	Sciage	Scierie Carson Sawmill	Sciage
Fontaine Inc	Sciage	Scierie Clifton inc.	Sciage
Fortress Speciality Cellulose inc.	Pâtes et papiers	Scierie Coaticook inc.	Sciage
Groupe Crête Chersey inc.	Sciage	Scierie Dion et Fils inc.	Sciage
Industries Maibec inc.	Sciage	Scierie Lapointe & Roy Ltée	Sciage
J.M. Champeau inc.	Sciage	Scierie West-Brome inc.	Sciage
Kruger	Pâtes et papiers	Scierie Sainte-Thècle inc.	Sciage
Les planchers Mercier inc.	Sciage	Scierie Tech inc.	Sciage
Les spécialistes du bardeaux de cèdre inc.	Sciage	Silicium Bécancour inc.	
Lib :umber inc	Sciage	Stella-Jones inc.	Sciage
Marcel Lauzon inc	Sciage	Transfobec Mauricie	Sciage
Menuiserie East Angus inc.	Sciage	Vexco inc.	Sciage
MEMBRES ASSOCIÉS			
Nom du membre	Sous-catégorie	Nom du membre	Sous-catégorie
For-Éco inc.	Conseiller forestier	Nature Action Québec Inc.	Organisme
CLD D'Acton	Organisme	SCABRIC	Organisme
Acérifor inc	Conseiller forestier	Regroupement Québec Oiseaux	Organisme
COVABAR	Organisme	Madame Francine L'Heureux	Productrice forestière
OBV Vaureuil-Soulange	Organisme	Groupe Conseil UDA inc.	Consultant en foresterie
Bois Riant (Les)	Industrie	Madame Michèle Fournier	Productrice forestière
Mme Gynnie Tremblay	Ingénieure forestière	Monsieur André Lizé	Producteur forestier
Association forestière du Sud du Québec	Organisme	Corporation de développement de la rivière Noire	Organisme
Centre de la Nature du Mont-St-Hilaire	Organisme	Fédération de l'UPA de la Montérégie	Organisme
Corridor Appalachen	Organisme	Monsieur Gérard Gévry	Producteur forestier
OBV Yamaska	Organisme	Monsieur Michel Lacharité	Producteur forestier



Annexe 2. Liste des titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation du bois ayant contribué au financement de l'Agence en 2024-2025.

Pâtes et papiers		
Industriel	Municipalité	Région administrative
Domtar inc.	Windsor	Estrie
Sciage et autres		
Industriel	Municipalité	Région administrative
Amex Bois	Plessisville	Centre-du-Québec
Bois Saxby	Sherbrooke	Estrie
Clermont Hamel Itée	Saint-Ephrem	Chaudière-Appalaches
Entreprise Forestière Lambert inc.	Woburn	Estrie
Fontaine inc.	Woburn	Estrie
Groupe Crête Chersey inc.	Chertsey	Lanaudière
J.M. Champeau inc.	Saint-Malo	Estrie
Marcel Lauzon inc.	East Hereford	Estrie
Menuiserie East Angus inc.	East Angus	Estrie
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.	Saint-Prosper	Chaudière-Appalaches
Lib Lumber inc.	Princeville	Centre-du-Québec
Preverco inc.	Daveluyville	Centre-du-Québec
Produits de bois Réginald Dingman et fils	Sainte-Aurélie	Chaudière-Appalaches
Produits forestiers St-Armand inc.	Saint-Armand	Estrie
René Bernard inc. Produits forestiers	Beauceville	Chaudière-Appalaches
Scierie Armand Duhamel et Fils inc.	Saint-Ignace-de-Stanbridge	Estrie
Scierie Carrière Sawmill Itée	Lachute	Laurentides
Scierie Clifton	St-Isidore de Clifton	Estrie
Scierie Lapointe & Roy Itée	Courcelles	Estrie
Scierie West Brome inc.	Lac-Brome	Estrie



Annexe 3. Aide financière consentie aux producteurs forestiers en 2024-2025, par catégorie de traitement sylvicole et par programme.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)								
PRÉPARATION DE TERRAIN 05	Taux (\$/ha)		Nb	Montant d'aide			Nb de	
	Technique	Exécution	Unités	technique	exécution	Total	traitements	
7512	HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE	213 \$	799 \$	6,5	1 391 \$	5 217 \$	6 608 \$	1
Total du groupe 05				6,5	1 391 \$	5 217 \$	6 608 \$	1
MISE EN TERRE 06	Taux (\$/ha)		Nb	Montant d'aide			Nb de	
	Technique	Exécution	Unités	technique	exécution	Total	traitements	
7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	214 \$	214 \$	19,7	4 209 \$	9 461 \$	13 671 \$	4
7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	214 \$	214 \$	0,5	107 \$	215 \$	322 \$	1
7639	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	214 \$	214 \$	1,0	214 \$	380 \$	594 \$	1
7671	TRANSP. RÉC. 200 À 299 CC ET RAC. NUES PFD - 200 KM ET MOINS	15 \$	15 \$	18,8	282 \$	- \$	282 \$	3
Total du groupe 06				40,0	4 812 \$	10 056 \$	14 869 \$	9
ENTRETIEN DE PLANTATION 07	Taux (\$/ha)		Nb	Montant d'aide			Nb de	
	Technique	Exécution	Unités	technique	exécution	Total	traitements	
7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	514 \$	514 \$	8	4 112 \$	12 808 \$	16 920 \$	2
7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	514 \$	514 \$	13,7	7 042 \$	20 125 \$	27 167 \$	5
7753	3E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	514 \$	514 \$	0,1	51 \$	145 \$	196 \$	1
Total du groupe 07				21,8	11 205 \$	33 078 \$	44 283 \$	8
TRAITEMENTS COMMERCIAUX 09	Taux (\$/ha)		Nb	Montant d'aide			Nb de	
	Technique	Exécution	Unités	technique	exécution	Total	traitements	
7901	MARTELAGE FEUILLUS	192 \$	192 \$	741,4	140 415 \$	- \$	140 415 \$	144
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	233 \$	233 \$	108,5	24 955 \$	- \$	24 955 \$	38
Total martelage				849,8	165 370 \$	- \$	165 370 \$	182
7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	506 \$	506 \$	3,6	1 822 \$	3 938 \$	5 760 \$	1
7969	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	506 \$	506 \$	2,5	1 265 \$	2 735 \$	4 000 \$	1
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	506 \$	506 \$	163,8	82 898 \$	181 200 \$	264 098 \$	43
7972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	506 \$	506 \$	10,9	5 515 \$	12 702 \$	18 218 \$	2
7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	506 \$	506 \$	1,1	557 \$	1 350 \$	1 906 \$	1
7977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	506 \$	506 \$	5,1	2 565 \$	6 221 \$	8 786 \$	1
7978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MANUELLE	506 \$	506 \$	20,2	10 221 \$	23 190 \$	33 411 \$	9
7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MANUELLE	283 \$	283 \$	2,1	586 \$	960 \$	1 546 \$	2
7989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MANUEL	506 \$	506 \$	0,5	253 \$	399 \$	652 \$	1
Total traitements manuels				209,8	105 682 \$	232 695 \$	338 377 \$	61
8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DU BOIS-MÉCANISÉE	320 \$	320 \$	25,5	8 176 \$	- \$	8 176 \$	10
8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	506 \$	506 \$	34,9	17 649 \$	28 906 \$	46 555 \$	7
8969	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	506 \$	506 \$	1,6	789 \$	1 273 \$	2 062 \$	1
8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	506 \$	506 \$	8,2	4 130 \$	7 329 \$	11 459 \$	3
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	506 \$	506 \$	429,1	217 136 \$	309 575 \$	526 711 \$	60
8972	JARDINAGE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	506 \$	506 \$	17,3	8 777 \$	16 028 \$	24 805 \$	7
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM) - MÉCANISÉE	506 \$	506 \$	10,5	5 313 \$	7 182 \$	12 495 \$	3
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	506 \$	506 \$	27,4	13 886 \$	8 910 \$	22 795 \$	5
8977	COUPE PROGRESSIVE - AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	506 \$	506 \$	24,4	12 344 \$	22 347 \$	34 691 \$	6
8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	506 \$	506 \$	96,5	48 843 \$	72 108 \$	120 951 \$	26
8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	283 \$	283 \$	6,7	1 893 \$	2 321 \$	4 213 \$	3
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉC. PLAN. (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	506 \$	506 \$	3,0	1 515 \$	3 617 \$	5 132 \$	2
8986	1RE ÉCL. COMM. RÉC. PLAN. (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANISÉ	506 \$	506 \$	10,0	5 045 \$	9 172 \$	14 217 \$	3
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉ	506 \$	506 \$	4,2	2 110 \$	4 029 \$	6 139 \$	3
8988	2E ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION - MÉCANISÉE	506 \$	506 \$	13,4	6 770 \$	9 660 \$	16 431 \$	4
8989	2E ÉCL. COMM. PLANTATION PINS BLANCS ET ROUGES - MÉCANISÉ	506 \$	506 \$	2,4	1 225 \$	1 440 \$	2 664 \$	1
Total traitements mécanisés				715,1	355 601 \$	503 897 \$	859 497 \$	144
Total du groupe 09¹				924,9	626 653 \$	736 592 \$	1 363 244 \$	205
Total du PAMVFP (tous groupes de travaux)					644 061 \$	784 943 \$	1 429 004 \$	405

¹ Exclut les unités des activités de martelage



Annexe 4. Liste des conseillers forestiers accrédités par l'Agence forestière de la Montérégie en 2024-2025.

Sylva Croissance

985, local E Notre-Dame, Lavaltrie (Québec) J5T 1R4

Tél. : 450-586-0448

Groupement forestier des Cantons inc.

769, route 141, Coaticook (Québec) J1A 2S5

Tél. : 450-263-7120 (Cowansville) 819-849-7048 (Coaticook)

René Dulude, ingénieur forestier

1287, chemin Gore, Huntingdon (Québec) J0S 1H0

Tél. : 450-264-6137

Société forestière Cambium enr.

60, rue Dufferin, Waterloo (Québec) J0E 2N0

Tél. : 450-539-2427

For-Éco enr.

560, bureau A, chemin Knowlton (Québec) J0E 1V0

Tél. : 450-242-1366

Chabot, Pomerleau & Associés

4927, boulevard Industriel, Sherbrooke (Québec) J1R 0P4

Tél. : 819-791-8668

Acérifor inc.

3390, rue Labbé, Sherbrooke (Québec) J1N 0B7

Tél. : 819-620-7990

Groupe Immofor inc.

228, chemin Mooney, C.P. 3089, Richmond (Québec) J0B 2H0

Tél. : 819-826-6421

ProForêt Consultants inc.

3973, rue Laval, Lac-Mégantic (Québec) G6B 1A8

Tél. : 819-583-0257

Ressources forestières biotiques inc.

965, rue Principale, Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0

Tél. : 450-960-2130

Gestion Intégrée des forêts AET

488, route 148 Est, Thurso (Québec) J0X 3B0

Tél. : 819-985-3099/819-210-9897

Annexe 5. Bilan du plan d'action de l'Agence pour l'année 2024-2025.

(Ce bilan inclut uniquement le budget de l'Agence en provenance du PAMVFP* soit 1 556 553 \$)

Objectifs du PAMVFP	Actions	Indicateurs	Unité	Cibles	Résultats	Résultats par rapport à la cible (%)	Commentaires	
1. Augmenter la récolte de bois en provenance de la forêt privée pour approvisionner l'industrie forestière québécoise. et 2. Accroître le rendement ligneux et la qualité des bois de la forêt privée.	Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies par l'Agence en traitements sylvicoles non commerciaux	\$	75 000	65 760	87,7 %	L'Agence a inclus les montants des préparations de terrain, des plantations, des entretiens et des éclaircies précommerciales.	
		Nombre d'hectares de traitements sylvicoles non commerciaux réalisés et financés par l'Agence	ha	45,0	40	89 %		
		Sommes investies par l'Agence dans l'aide à la mobilisation des bois	\$	20 000	8 176	40,8 %		100 % de travaux mécanisés.
		Nombre d'hectares réalisés, financés par l'Agence dans le cadre de l'aide à la mobilisation des bois	ha	60	25,2	42,5 %		100 % de travaux mécanisés.
		Sommes investies par l'Agence en traitements sylvicoles commerciaux (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	\$	705 000	1 189 698	168,7 %		338 377 \$ de travaux manuels et 851 321 \$ de travaux mécanisés.
		Nombre d'hectares de traitements sylvicoles commerciaux réalisés, financés par l'Agence (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	ha	545	899,4	165 %		209,8 ha de travaux manuels et 689,6 ha de travaux mécanisés.
3. Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé.		Sommes investies par l'Agence dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	\$	83 308	82 430	98,9 %	Voir rapport annuel	
4. Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée.		Sommes investies par l'Agence dans les activités de transfert de connaissances	\$	47 195	45 119	95,6 %	Voir rapport annuel	